

dire

AUTOMNE 2012
Volume 21, numéro 3

Revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal



La contamination des cours d'eau par un mélange de produits pharmaceutiques

p. 28

Le problème de l'arsenic dans l'eau

p. 34

La danse dans une perspective archivistique

p. 6

Les spectres du catholicisme québécois

p. 48

Laïcité et écoles publiques

p. 40



Un PLUS pour mes études

Les Services aux étudiants, c'est tout ça!

- Bureau de soutien aux nouveaux étudiants
- Centre de soutien aux études et de développement de carrière
- Bureau des étudiants internationaux et Maison internationale
- Bureau de l'aide financière
- Bureau des bourses d'études
- Action humanitaire et communautaire
- Activités culturelles
- Bureau du logement hors campus
- Centre de santé et de consultation psychologique
- Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap

Services aux étudiants

514 343-PLUS

www.sae.umontreal.ca

dire

Revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal

Automne 2012 | Volume 21, numéro 3



SOMMAIRE

SOMMAIRE



Arts

Quelques instants et l'éternité : la danse dans une perspective archivistique

Ève Paquette-Bigras

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

6

Éducation

Enseignement des langues : L'importance de la correction de la phonétique des voyelles dans l'enseignement d'une langue seconde

Pablo Bustamante

Département de didactique

12

Politique

Constitutionnalisme et nations minoritaires

Simon Guertin-Armstrong

Département de philosophie

20

Santé

La contamination des cours d'eau par un mélange de produits pharmaceutiques

Gwyneth Anne MacMillan

Faculté des arts et des sciences

28

Le cas de l'arsenic : pourquoi se préoccuper d'un problème qui n'existe pas?

Mylène Ratelle

Département de santé publique

34

Société

Laïcité et écoles publiques : une comparaison Québec-Francel

Ludovic Robert

Faculté de théologie et de sciences des religions

40

Les spectres du catholicisme québécois et la commission Bouchard-Taylor. Exemple d'une postmodernité religieuse au Québec

Louis-Charles Gagnon-Tessier

Faculté de théologie et de sciences des religions

48

Lauréats et personnalités

Katrin Wittig

Annie Trudel

Rédactrice en chef, revue *Dire*

56



Écrivez pour Dire!



Recevez 250 \$

pour chaque nouvel article
retenu pour publication
dans la revue Dire!

Nous acceptons en tout temps les articles
qui nous sont soumis par les étudiants inscrits
au 2^e ou 3^e cycle à l'Université de Montréal.

Veuillez vous assurer que vous respectez
les normes de publication qui sont disponibles
sur notre site Web au www.ficsum.qc.ca

DATE LIMITE POUR DÉPOSER VOTRE ARTICLE : 16 SEPTEMBRE 2012

Pour plus de renseignements :

Annie Trudel, rédactrice en chef • redaction@ficsum.qc.ca
Philippe Gingras, directeur général du FICSUM • philippegingras@ficsum.qc.ca
bur.: 514 803-2700

dire

Revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal

Fondée en 1992

La recherche à votre portée

Volume 21, numéro 3, automne 2012

Directeur général

Philippe Gingras

Rédactrice en chef

Annie Trudel

Comité de lecture

Julien Guyot, Marjory Moreau

Révision

Solange Lemaitre-Provost, André Fiorilli

Collaborateurs

Eve Paquette-Bigras, Pablo Bustamante, Simon Guertin-Armstrong, Gwyneth MacMillan, Mylène Ratelle, Ludovic Robert, Louis-Charles Gagnon-Tessier

Graphisme

Mathias Schoemer

Impression

HLN 1 800 267-7611

Éditeur

La revue **Dire** est publiée par le Fonds d'investissement des cycles supérieurs de l'Université de Montréal (FICSUM).

Le FICSUM est une corporation à but non lucratif financée par les étudiants inscrits aux 2^e et 3^e cycles à l'Université de Montréal.

Conseil d'administration du FICSUM

Président : Delphine Bouilly

Vice-président : Laurent Karim Bêland

Trésorier : Marie-Eve Dostie

Secrétaire : Fannie Dionne

Administratrices : Floriane Gagnard, Sophie Marcoux, Dominique Baril-Tremblay (FAECUM)

Administrateur : Mychel Pineault (FAECUM)

ISSN 1192-9340

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2012

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Envoi de publication canadienne n° 40013185

dire publie 3 numéros par an

Tirage

10 000 exemplaires

Publicité

514 803-2700

Abonnement sur le site Web au www.ficum.qc.ca

	1 an	2 ans
Individuel	15,24 \$	27,09 \$
Institutionnel	25,40 \$	47,41 \$
Soutien	84,66 \$	158,03 \$
Hors Canada	25,40 \$	47,41 \$

(taxes incluses)

Toute correspondance doit être adressée à :

Revue **dire**

2375, ch. de la Côte-Sainte-Catherine,

local 1125-7

Montréal (Québec) H3T 1A8

Téléphone : 514 803-2700

redaction@ficum.qc.ca

Site Web : www.ficum.qc.ca

Les auteurs publiés dans **Dire** conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. Toute reproduction doit être préalablement autorisée par le FICSUM. La reproduction des photographies est interdite. Le générique masculin est utilisé sans discrimination.

Crédit couverture: sohowww.nascom.nasa.gov/gallery/images/cropplume.html © Nasa
Crédits onglets: www.gettyimages.com



REVUE DIRE



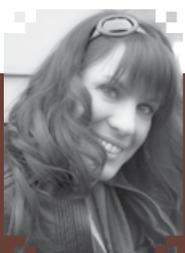
Dire, la revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal

Nous sommes heureux de vous offrir ce nouveau format graphique de la revue *Dire*. Celle-ci se veut une vitrine sur les travaux de recherche menés par les étudiants aux cycles supérieurs de l'Université de Montréal. Les articles publiés dans la revue *Dire* sont soumis par les étudiants des 2^e et 3^e cycles de l'Université de Montréal et sélectionnés par un comité de lecture composé de pairs.

Cette publication, éditée trois fois par an et disponible au début de chaque session, souhaite participer à la diffusion des phénomènes et enjeux scientifiques, ainsi que permettre un échange multidisciplinaire. Elle donne aussi l'occasion aux étudiants chercheurs de l'Université de Montréal de se familiariser avec la publication scientifique.

Un montant de 250 \$ pour chaque nouvel article paraissant dans la revue *Dire* est offert à tous les auteurs. Des prix pouvant aller jusqu'à 1 500 \$ sont octroyés aux meilleurs articles de vulgarisation scientifique. Tous les sujets sont les bienvenus.

Pour plus de détails, visitez le www.ficum.qc.ca sous l'onglet revue *Dire*.



Mot de la rédactrice

Chers lecteurs,

En ce début de trimestre d'automne, *Dire* vous offre sa toute dernière mouture! Comme nous souhaitons toujours vous faire découvrir de nouvelles sphères d'études, voici rassemblés pour vous des articles écrits par des étudiants de différents domaines de l'Université de Montréal.

Sous l'onglet *Arts & culture* découvrez comment la danse fait la rencontre improbable de la documentation dans un article d'Eve Paquette-Bigras. Pablo Bustamante nous entretient sur la méthode communicative dans l'enseignement des langues étrangères sous l'onglet *Éducation*. L'onglet *Politique* aborde le thème des droits constitutionnels des nations minoritaires au Canada dans un texte de Simon Guertin-Armstrong. L'onglet *Santé* nous présente deux articles sur la contamination de nos cours d'eau par différents produits. Gwyneth MacMillan, gagnante du prix de vulgarisation scientifique du Fonds Famille Michel Bergeron, montre comment les produits pharmaceutiques qui sont rejetés par l'homme et les animaux sont en train de changer l'équilibre de certains écosystèmes; et Mylène Ratelle aborde le cas de l'arsenic dans l'eau potable, un problème que la population ignore. Enfin, l'onglet *Société* nous rappelle les grands débats de 2006 avec notamment un article de Ludovic Robert qui compare la laïcité dans les écoles publiques en France et au Québec et un article de Louis-Charles Gagnon-Tessier qui traite des différents spectres du catholicisme au sein de la culture québécoise.

Suivez également l'entrevue Lauréat. Dans ce numéro-ci, je m'entretiens avec Katrin Wittig, lauréate d'une bourse Trudeau, qui fera un doctorat à l'Université de Montréal sur la transformation en partis politiques de groupes rebelles d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

En terminant, je vous souhaite un excellent trimestre et surtout, pour ceux qui sont inscrits aux cycles supérieurs, n'hésitez pas à partager un article qui nous ferait découvrir votre domaine et votre sujet de recherche.



Eve Paquette-Bigras, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Si le philosophe allemand Friedrich Nietzsche écrivait déjà dans *Ainsi parlait Zarathoustra* à la fin du dix-neuvième siècle « que chaque jour où l'on n'a pas dansé une fois au moins soit perdu pour nous¹ », la danse connaît une popularité renouvelée depuis quelques années. Voilà qui incite les chercheurs de plusieurs disciplines, dont les sciences de l'information, à s'intéresser au sujet. Cet article traite ainsi de la documentation de la danse. Qu'en pensent les artistes? Qu'en pensent les archivistes? Comment concilier les deux visions?

Quelques instants et l'éternité : la danse dans une perspective archivistique

La danse est un art éphémère; « la danse n'existe qu'à un perpétuel point de fuite² ». Le moment de la performance est singulier et ne dure que quelques instants. Les archives ont une fonction de préservation, qu'on espère, dans certains cas, éternelle. Dans les prochaines pages, nous explorerons les liens qui unissent pourtant ces deux domaines que tout semble à première vue opposer.

La documentation, une trahison?

L'essayiste américaine Peggy Phelan s'interroge, dans son ouvrage *Unmarked*, sur la documentation de la performance. Selon elle, la performance n'existe qu'au présent, car elle devient performance par son caractère éphémère³. Tenter de

sauvegarder, d'enregistrer, de documenter la performance en trahirait l'essence⁴. Ce discours n'est pas sans trouver écho dans le milieu de la danse⁵. La légende raconte d'ailleurs du chorégraphe américain d'origine russe George Balanchine qu'il était homme à se moquer du passé et encore plus du futur⁶.

De toute façon, est-il absolument nécessaire de documenter la danse; de rendre statique le mouvement; de décrire, classifier, classer, indexer l'indicible; de réduire la danse à ce qu'elle n'est pas? La discipline possède une longue tradition de transmission kinesthésique s'appuyant sur la mémoire du corps. Le maître forme ses élèves; il transmet son héritage, ses mouvements, en façonnant le corps de ses disciples à grand renfort d'exercices inlass-



ablement répétés. Le corps des danseurs devient alors la mémoire de la danse. Selon l'archiviste américaine Leslie Hansen Kopp, la « danse s'est transmise à travers le temps par la chaîne humaine des danseurs, des chorégraphes, et de tous ceux



<http://www.tbac.org/wp-content/uploads/2011/03/George-Balanchine.jpg>

Selon le célèbre chorégraphe Balanchine, les danseurs doivent être la réincarnation de toutes les époques artistiques.

impliqués dans la création et la performance⁷ ». George Balanchine – encore lui – ne se moquait pas du passé autant que la légende le veut, puisqu'il a affirmé que les danseurs doivent assimiler la tradition jusqu'à être la « réincarnation de toutes les époques artistiques⁸ ». D'ailleurs, plus encore que de simples réticences face aux archives, certaines réticences existent face à la documentation de la danse en général. Les tentatives pour imposer une notation de la danse, plus précisément une notation du mouvement du corps, unique

et normalisée, qui aurait permis l'écriture de partitions de la danse semblables aux partitions musicales, ont échoué, malgré la popularité relative de certaines d'entre elles comme la Labanotation de Rudolf Laban ou la notation Benesh⁹.

Si certaines réticences existent de la part des artistes quant à la documentation de la danse, certaines incompréhensions à l'égard de la performance artistique existent du côté des sciences de l'information. David Miller, bibliothécaire au Curry College, et Patrick Le Bœuf, conservateur au Département des arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France, vont même jusqu'à affirmer que, « pour qu'une œuvre soit reconnue par les catalogueurs comme sujet, vous devez produire un texte, une partition, une vidéo, un enregistrement sonore, une photographie, une sculpture... mais pas une performance¹⁰ ». La performance artistique – sa description, sa classification, son indexation – n'est ainsi pas traitée de manière satisfaisante; sa spécificité est occultée. Plus encore, Miller et Le Bœuf affirment que « les catalogueurs et les règles de catalogage n'arrivent à reconnaître et à conceptualiser la performance¹¹ ». Le constat d'échec est brutal.

Désir de mémoire, changement de mentalité

Dans les années 1980, on a malgré tout vu s'accroître considérablement l'intérêt pour les archives de la danse. Les causes de cet essor sont

multiples. Les avancées de la technologie audiovisuelle, un médium privilégié par les artistes dans la documentation de la danse, en sont une¹². Une volonté d'être considéré comme art à part entière, d'être pris au sérieux, de faire l'objet de recherches théoriques en est une autre¹³. Toutefois, une cause retient notre attention plus encore : le milieu de la danse est frappé de plein fouet dans les années 1980 par l'épidémie de sida¹⁴. Les décès sont nombreux et les disparus, souvent fauchés dans la force de l'âge. La maladie ne discrimine pas : toutes les générations sont touchées. La ligne de transmission de la mémoire de la danse est parfois brisée. Si, pour paraphraser l'intellectuel malien Amadou Hampâté Bâ, « quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle¹⁵ », alors, dans le cas de la danse, quand un danseur meurt, c'est une archive qui brûle. Le désir de mémoire s'est intensifié. Il en est presque devenu un devoir de mémoire.

Si la performance reste insaisissable, les traces – Matthew Reason parle plutôt de détritiss¹⁶! – qu'elle laisse dans son sillage peuvent, méritent et doivent être documentées. Leslie Hansen Kopp affirme que les « archives établissent un pont entre le passé, le présent, le futur, offrant ainsi à la danse une existence au-delà de la performance¹⁷ ». Les archives permettent à la danse de survivre à la performance, aux danseurs de survivre, un peu, à la mort.

Le dialogue entre les archives et la danse s'est développé. La danse enrichit les archives, mais les archives enrichissent aussi la danse. Nombreux sont les artistes contemporains qui puisent dans les archives un matériau qu'ils intègrent à leurs

Les archives permettent à la danse de survivre à la performance, aux danseurs de survivre, un peu, à la mort.

pratiques artistiques¹⁸. Par exemple, dans *zukunft_erinnern*, une chorégraphie des artistes allemands Dieter Baumann et Jutta Hell, un hommage est rendu à Gerhard Bohner, leur mentor, mort prématurément à 56 ans, victime comme tant d'autres de l'épidémie de sida. Dieter Baumann y danse un solo en duo avec des extraits vidéo, présence fantomatique et numérique, de Gerhard Bohner. Se trouvent alors unis la mémoire du corps et la mémoire des archives, deux manières de conserver et de transmettre l'héritage de la danse.

Un autre exemple frappant, et mieux connu, de l'union de la mémoire du corps des danseurs et de la mémoire des archives de la danse est le film *Pina* de Win Wenders, réalisé à la mémoire de la chorégraphe Pina Bausch, figure emblématique du *Tanztheater* allemand. Des images d'archives sont entrelacées d'extraits performés par les danseurs de la troupe de la

chorégraphe de Wuppertal. Voilà autant de preuves que les deux visions ne s'excluent pas mutuellement, qu'elles peuvent coexister.

Maintenant et demain

Comment s'incarne le désir de mémoire? C'est ainsi que des initiatives comme la *Dance Collection Danse*, un centre d'archives et de

Mentionnons également quelques autres initiatives, celles-là américaines: la NIPAD et la DHC.

La *National Initiative to Preserve America's Dance* (NIPAD) finance divers projets de conservation de la danse tels que, pour ne citer que celui-ci, la numérisation par la *Cunningham Dance Foundation* des notes chorégraphiques du danseur



http://m08.decentart.net/1/PRE/2011/03/18/986a_danse_de_la_poussiere_3_by_dabulose-02.jpg

Dust par Olivier Valsecchi. La danse enrichit les archives, mais les archives enrichissent aussi la danse.

recherche de la danse dont le siège social se trouve au centre-ville de Toronto, ont vu le jour. Fondée en 1986 par les danseurs Lawrence Adams et Miriam Adams, la DCD participe, entre autres, au projet de base de données Artefacts Canada, soutient la recherche et encourage les bonnes pratiques archivistiques dans les archives de la danse grâce au programme *Grassroots Archiving Strategy* et à la distribution de l'outil de gestion des collections *Canadian Integrated Dance Database*¹⁹.

et chorégraphe américain Merce Cunningham²⁰. La *Dance Heritage Coalition* (DHC) regroupe de prestigieuses institutions américaines du domaine de la documentation de la danse dont la *Jerome Robbins Dance Division* de la New York Public Library for the Performing Arts, une des plus importantes, sinon la plus importante, archives de la danse au monde²¹.

La documentation de la danse en particulier et de la performance en général est ainsi un domaine en ébullition. Un signe parmi tant



d'autres : l'entrée en vigueur au printemps 2006 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sous l'égide de l'UNESCO. Les arts du spectacle, dont la danse, sont un des grands domaines du patrimoine culturel immatériel défini dans l'entente. La documentation est évidemment, même explicitement incluse dans la définition de sauvegarde telle qu'énoncée dans le texte de la convention. Convention, précisons-le, qui n'a pas été ratifiée par le Canada²².

vention du FRQSC a d'ailleurs permis de réaliser une collection numérique de signatures motrices de danseurs québécois en trois dimensions²⁴.

Notre mémoire de maîtrise porte plus particulièrement sur le vocabulaire de description de l'expérience esthétique de la danse dans les archives²⁵. Notre hypothèse de recherche est que le vocabulaire de description de la danse dans les archives présente des lacunes, particulièrement dans la description de l'expérience esthétique; lacunes

représentation de la danse dans la littérature française, recueilli grâce à des méthodes d'extraction de connaissances, pour en distinguer une possible complémentarité. Nous souhaitons ensuite dégager des textes littéraires une ontologie de l'expérience esthétique.

Conclusion

Cet article a mis en exergue certaines tensions et divergences qui existent entre le monde de la danse et celui des archives. Dans le premier, une certaine méfiance à l'égard de la documentation de la performance se manifeste; dans le second, une certaine difficulté à documenter la performance, à prendre en compte sa spécificité. Des intérêts communs encouragent malgré tout un rapprochement. L'épidémie de sida, entre autres, a intensifié le désir de mémoire. Puis, l'appropriation des archives par les artistes contemporains rend l'influence des deux mondes mutuelle. Ce rapprochement s'incarne à travers diverses initiatives, autant dans la pratique – la DCD, le NIPAD, la DHC – que dans la recherche universitaire. Finalement, le paradoxe apparent des archives et de la danse se dissipe peu à peu. Des liens se sont tissés, se tissent encore entre les deux disciplines. Espérons que les recherches, celles que nous poursuivons et les autres, permettront au monde des archives, des sciences de l'information et au monde de la danse, de l'art, de se comprendre encore davantage.



Photo tirée de *Suivront mille ans de calme* d'Angelin Preljocaj avec le Ballet du Bolchoï, 2010.

Au Québec, plusieurs chercheurs s'intéressent de près ou de loin à la documentation de la danse. Par exemple, au LARTEch, fondé et dirigé par Martine Époque et par Denis Poulin, tous deux professeurs au Département de danse de l'UQAM, on se penche sur la numérisation de la danse et du mouvement humain²³. Une sub-

qui peuvent, selon nous, être complétées en puisant au vocabulaire de représentation de la danse dans la littérature française. Notre objectif est ainsi de contribuer au développement d'outils de gestion de l'information en effectuant une étude comparative du vocabulaire de description de la danse dans les archives et du vocabulaire de

Lexique

FRQSC : Fonds de recherche du Québec – Société et culture.

Tanztheater : De l'allemand *Tanz*, danse, et *Theater*, théâtre. Courant artistique de la danse apparu au début du XX^e siècle.

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization ou, en français, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

Références

1 NIETZSCHE, Friedrich. *Cœuvres complètes de Frédéric Nietzsche*, trad. de l'allemand par Henri Albert, Paris, Mercure de France, 1903.

2 SIEGEL, Marcia. *At the Vanishing Point*, New York, Saturday Review Press, 1972. Traduction libre de l'auteur.

3 PHELAN, Peggy. *Unmarked: The Politics of Performance*, Londres et New York, Routledge, 1993. 4 *Ibid.*

4 *Ibid.*

5 LE MOAL, Philippe. *La danse à l'épreuve de la mémoire*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 1998.

6 BROOKS, Bonnie. « Use It or Lose It: Artists Keep Dance Alive », <http://www.danceusa.org/NIPAD/nextsteps1.html/>, septembre 2001, cité dans Matthew REASON, « Archive or Memory? The Detritus of Live Performance », *New Theatre Quarterly*, vol. 19, n° 1, 2003, p. 82-89.

7 HANSEN KOPP, Leslie. *Dance Archives: A Practical Manual for Documenting and Preserving the Ephemeral Art*, New York, Preserve, 1995. Traduction libre de l'auteur.

8 Propos de George Balanchine tirés de Marcelle MICHEL, « Post Modern Dance », *Avant-Scène Ballet Danse*, n° 2, avril 1980, cité dans Philippe LE MOAL, *La danse à l'épreuve de la mémoire*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 1998.

9 MCFEE, Graham. « Dance », *The Routledge Companion to Aesthetics*, 2^e éd., sous la direction de Berys Nigel GAUT et Dominic LOPES, Londres et New York, Routledge, 2005.

10 MILLER, David, et Patrick LE BŒUF. « Such Stuff as Dreams Are Made On: How Does FRBR Fit Performing Arts? », *Cataloging & Classification Quarterly*, vol. 39, n° 3, 2005, p. 151-178. Traduction libre de l'auteur.

11 MILLER et LE BŒUF. Traduction libre de l'auteur.

12 HANSEN KOPP.

13 POTTER, Michelle. « Dancing on the Web », *National Library of Australia News*, avril 2001, p. 11-14.

14 HANSEN KOPP.

15 Propos présumés d'Amadou Hampâté Bâ cités dans UNESCO, « Amadou Hampâté Bâ », http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=30642&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, 30 avril 2012.

16 REASON, Matthew. « Archive or Memory? The Detritus of Live Performance », *New Theatre Quarterly*, vol. 19, n° 1, 2003, p. 82-89.

17 HANSEN KOPP. Traduction libre de l'auteur.

18 LEMAY, Yvon. « Art et archives: une perspective archivistique », *Encontros Bibli: revista de biblioteconomia e ciência da informação*, vol. 14, édition spéciale, 2009, p. 64-85.

19 BOWRING, Amy. « Dance Collection Danse: Canada's Largest Archive and Research Center for Theatrical Dance History », *Dance Chronicle*, vol. 34, n° 2, 2011, p. 276-289.

20 CHAFFEE, Gary J. « Preserving Transience: Ballet and Modern Dance Archives », *Libri: International Journal of Libraries & Information Services*, vol. 61, n° 2, 2011, p. 125-130.

21 DANCE HERITAGE COALITION. « DHC – Home », <http://www.danceheritage.org/>, 30 avril 2012.

22 UNESCO. « Culture », <http://www.unesco.org/new/fr/culture/>, 30 avril 2012.

23 LARTEch. « LARTEch », <http://www.lartech.uqam.ca/>, 30 avril 2012.

24 LARTEch.

25 PAQUETTE-BIGRAS, Ève. *Étude comparative du vocabulaire de description de la danse dans les archives et du vocabulaire de représentation de la danse dans la littérature*, en rédaction, M.S.I., Université de Montréal, 2012.



Participez au sondage sur la revue Dire et courrez la chance de gagner une liseuse numérique Kindle Touch 3G*

Pour participer, visitez notre site Web jusqu'au 30 septembre 2012 au www.ficsum.qc.ca

*Prix d'une valeur app. de 180 \$



Pablo Bustamante,
Département de didactique, Faculté des sciences de l'éducation

D'après les études menées par Patricia Kuhl¹, l'acquisition d'une langue première (L1) passe au préalable par l'acquisition du trapèze vocalique, grâce à l'« effet magnétique » (« Magnet Effect »). Vu l'importance de l'acquisition des voyelles en L1 et comme l'approche communicative avec correction de la grammaire fait consensus, la correction des voyelles peut s'avérer un élément important à considérer pour l'enseignement des langues secondes (L2).

Enseignement des langues : L'importance de la correction de la phonétique des voyelles dans l'enseignement d'une langue seconde

Introduction

L'« approche communicative » ou « Focus on Meaning » pour l'enseignement des langues secondes (L2) gagna en acceptation pendant les années 1980. Il s'agit d'un enseignement basé sur la communication où on évite tout contenu conceptuel ou grammatical. Afin de contrecarrer les cas de « fossilisation² », on inclut au cours des années 1990 la correction grammaticale (« Focus on Form »). Cependant, les corrections demeurent difficiles à appliquer lors de situations réelles d'enseignement. Les études de Patricia Kuhl³, auteure de nombreux travaux sur l'acquisition des voyelles chez les nouveau-nés, montrent l'existence d'une séquence, voire d'une hiérarchie pour l'acquisition phonétique des langues premières (L1), à savoir : les voyelles avant les consonnes.

L'approche communicative vise à reproduire pour les apprenants en L2 l'acquisition en L1. Puisque l'acquisition du trapèze vocalique est préalable à tout autre apprentissage en L1, la correction phonétique des sons vocaliques pourrait s'avérer un outil à considérer dans un contexte communicatif en L2.

La politique linguistique canadienne

L'enseignement des langues secondes au Québec et au Canada a beaucoup changé au fil du temps, principalement à cause d'un changement du type de clientèle au point de vue linguistique, auquel l'enseignant doit aujourd'hui faire face. En effet, une clientèle de plus en plus diversifiée pose le problème des différentes langues premières qui influencent l'apprentissage d'une L2³.



Lorsque les classes ne comptaient que des francophones apprenant l'anglais et vice-versa, les difficultés étaient prévisibles et uniformes, et l'enseignant pouvait mener à bien son cours avec plus de facilité. Or, la réalité d'aujourd'hui bascule de sorte que les problèmes liés à l'apprentissage⁵ varient selon les caractéristiques de la L1 de l'apprenant. Ceci rend la gestion de la classe difficile et ardue.

cative fait consensus en Europe et en Amérique du Nord. L'approche communicative implique que l'enseignement soit axé sur la communication et que les évaluations soient basées non pas sur les connaissances, mais sur le développement chez l'apprenant de l'habileté à communiquer⁶.

Cette approche communicative connaît des succès, mais essuie aussi de nombreuses critiques, notam-

compliqués sur le plan grammatical. En ce sens, Chomsky⁶ parle de l'existence d'une grammaire universelle (GU) qui a pour origine une capacité innée et spécifique au langage, observée uniquement chez les humains : la faculté du langage (FL). Ceci permet d'expliquer la capacité humaine à acquérir les paramètres spécifiques de leur L1 en relativement peu de temps et avec un « intrant* » assez restreint. Krashen tente quant à lui de transposer la façon d'acquérir une L1 à l'enseignement des L2. Il essaye donc de fournir les meilleures conditions à l'apprenant en L2 afin que celui-ci emploie le langage de façon constante, tout en lui évitant le moindre travail cognitif associé à l'action de communiquer, d'où l'appellation d'« approche commu-

FAITS ET CHIFFRES CONCERNANT LES ÉLÈVES ALLOPHONES AU QUÉBEC

Les élèves allophones représentaient 14,3 % de l'ensemble des élèves pour l'année scolaire 1997-1998 contre 18,4% en 2007-2008.

Ils constituent actuellement plus de 55,8 % des élèves du réseau scolaire public de l'île de Montréal.

Sur le plan linguistique, 40,6 % des élèves de l'île de Montréal n'avaient ni le français, l'anglais comme langue maternelle en 2009, ce qui surpasse le nombre d'élèves dont la langue maternelle est le français (38,1 %).

Tableau 1. Collin et coll., 2011, p. 52.

En 1971, le gouvernement canadien adopta la politique fédérale sur le multiculturalisme. La situation était très partagée sur le plan linguistique : une seule province bilingue (le Nouveau-Brunswick), une seule province unilingue française (le Québec) et l'Ouest canadien de plus en plus multiculturel et multilingue. Afin de rassembler toutes ces particularités, le gouvernement fédéral adopta la politique sur le multiculturalisme dans le cadre du bilinguisme. C'est ainsi que, dorénavant, le gouvernement concentrera ses efforts à la promotion des deux langues officielles du Canada.

Voilà que les tendances sur le plan linguistique prennent forme et s'installent au Canada. C'est un moment où l'approche communi-

ment en ce qui concerne les cas répertoriés de « fossilisations ». Dans les lignes qui suivent, nous présenterons l'évolution qu'expérimente l'approche communicative en ce qui a trait à l'ajout d'éléments conceptuels en matière de grammaire.

L'approche communicative : « Focus on Meaning » contre « Focus on Form »

L'approche communicative naît du constat, soulevé par Noam Chomsky, concernant l'apprentissage quasi automatique des langues premières par les bébés. En effet, les bébés n'ayant aucune base conceptuelle pour apprendre une langue acquièrent pourtant avec beaucoup de justesse les paramètres linguistiques de leur L1, souvent

L'accent est mis sur la communication du sens en visant à développer les habiletés motrices liées à la mémoire procédurale.

« Focus on Meaning » ou « Focus on Meaning ». L'accent est mis sur la communication du sens en visant à développer les habiletés motrices liées à la mémoire procédurale. Krashen⁸ nie l'existence d'une période critique⁹ pour l'acquisition des langues. Il pensait qu'en encourageant au maximum les occasions et les dispositions des apprenants à exercer la communication en L2, on s'approcherait de la façon naturelle et

spontanée dont les bébés acquièrent leur L1.

En ce sens, Krashen reconnaît deux façons d'apprendre une langue : la première a recours à la mémoire procédurale, la seconde à la mémoire

est qualifiée d'« apprentissage » par Krashen, à cause du travail cognitif nécessaire à son accomplissement.

L'« approche communicative » (« Focus on Meaning ») met l'accent sur la communication, donc

« fossilisations » en encourageant le processus communicatif, mais avec correction de la forme, voire de la grammaire. Dans cette nouvelle modalité de l'approche communicative, on se détache un peu des conceptions d'origine postulées par Krashen⁹. Maintenant, deux types de mémoires sont combinés : déclarative et procédurale, et on ajoute une pratique intensive des concepts grammaticaux de la langue cible afin d'arriver de la meilleure façon possible, sur le plan formel, à l'état final de l'apprentissage d'une langue seconde.

Malgré les efforts déployés pour rendre plus accessible l'apprentissage d'une L2, qu'il s'agisse de l'approche communicative mettant l'accent sur la forme ou bien sur le sens, on se retrouve devant un constat : l'apprentissage en L2 demeure différent, voire moins spontané et plus ardu que celui en L1. À tel point que certains auteurs, dont Kuhl, Tsao et Liu, remarquent que plus l'apprenant est âgé, plus il aura de difficultés à apprendre une L2 : « The experiments reported here examine the effects of foreign language intervention on the decline normally observed in infants' perception of foreign-language phonetic units at the end of the first year of life¹¹ ».

Ce constat a amené d'autres auteurs, dont Chomsky¹², à suggérer l'existence d'une période critique pour l'apprentissage des L2, qui selon Lenneberg se situerait aux alentours de l'âge de la puberté. En



<http://froniere.org/wp-content/uploads/2010/10/ID-Stephen-Krashen-RLT.jpg>

Krashen fait la différence entre l'acquisition de la L1, qui utilise la mémoire procédurale, et l'apprentissage de la L2 qui utilise la mémoire déclarative.

déclarative. La mémoire procédurale étant liée exclusivement aux habiletés motrices et ne nécessitant aucun effort cognitif, Krashen l'associe à l'apprentissage des langues premières. Ainsi, l'auteur préfère employer le terme « acquisition ».

En revanche, la deuxième façon nécessite l'apprentissage de certaines règles et procédures. C'est un processus beaucoup plus long et coûteux en termes d'efforts cognitifs. Malgré cela, les résultats sont souvent insuffisants sur le plan des performances. Cette deuxième voie associée à l'apprentissage des L2

sur le sens. Il suffit de comprendre et de se faire comprendre pour supposer qu'une langue est apprise. Or, de nombreux problèmes de « fossilisations » ont été répertoriés, c'est-à-dire des cas où malgré une communication efficace sur les plans réceptif et expressif, on constate des erreurs de grammaire souvent influencées par la L1. Ces problèmes tendent à s'enraciner et sont très difficiles à corriger une fois installés.

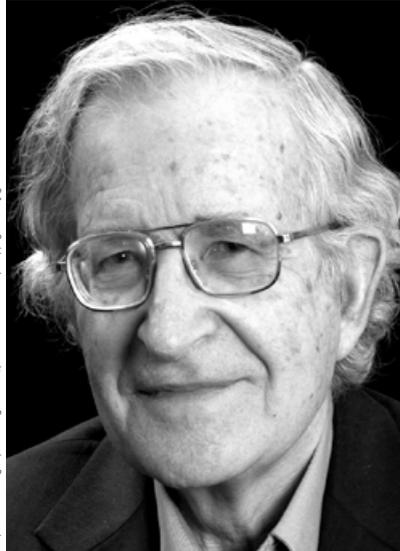
Dans l'« approche communicative » (« Focus on Form »), on essaiera de régler le problème des « fos-



1967, à la suite de résultats recueillis auprès d'enfants ayant subi une lésion cérébrale avant et après 2 ans, Lenneberg observa que ceux qui en étaient atteints avant l'âge de 2 ans pouvaient arriver à parler normalement par la suite, alors que ceux qui subissaient des lésions après cet âge présentaient souvent des séquelles. C'est à partir de ceci que Lenneberg postule qu'après la latéralisation des fonctions cérébrales, la capacité à apprendre une langue serait grandement diminuée. Cela s'explique parce qu'au cours du processus naturel de maturation des fonctions cérébrales, il est normal qu'on assiste à une spécialisation des diverses régions du cerveau, dont celles des deux hémisphères : voilà ce qu'on appelle « latéralisation ». Et c'est précisément cette latéralisation, selon Lenneberg¹³, qui est à la base de la différence entre l'apprentissage en L1 et en L2.

Chomsky¹⁴ observe également qu'à mesure que les sujets approchent de l'âge adulte, cette facilité à apprendre les langues diminue. Krashen¹⁵ croit de son côté que plusieurs aspects périphériques d'origine non organique pourraient être en cause dans cet amoindrissement progressif des capacités à apprendre une L2. Il suffirait donc d'identifier, puis d'essayer de contourner les facteurs jouant contre l'apprentissage d'une L2. Krashen¹⁶ ne croit pas en l'existence d'une véritable période critique, en termes organiques, concernant l'apprentissage des langues.

Afin de contrer le problème des « fossilisations », certains chercheurs entrevoient la possibilité d'intégrer des notions de grammaire dans une approche communicative : c'est le « Focus on Form ». L'accent est mis sur la correction de la forme



Chomsky, père de la grammaire générative, croit en la capacité innée de la faculté du langage chez l'humain.

grammaticale tout en essayant de préserver le côté communicatif. Parmi les chercheurs qui sont pour l'intégration de l'enseignement de la grammaire en L2, Simard et Jean soulignent clairement que « les techniques d'enseignement des éléments grammaticaux facilitent le développement langagier lorsqu'elles sont intégrées à un contexte d'enseignement communicatif¹⁷ ».

Cependant, l'intégration de la grammaire demeure une tâche difficile à réaliser. On peut se servir de nombreuses techniques comme la rétroaction correctrice, la reformulation, l'explication explicite ou bien implicite de la grammaire,

entre autres méthodes. Finalement, Ammar et Spada¹⁷ montrent que l'enseignement explicite de la grammaire serait plus bénéfique chez les débutants que chez les avancés. Mais encore faudrait-il savoir à quel aspect de la grammaire s'attaquer en premier lieu. Il y a beaucoup d'éléments à prendre simultanément en compte selon les situations réelles d'enseignement, qui sont parfois imprévisibles.

D'après de nombreuses études, notamment celles de Patricia Kuhl¹⁹, le bébé commence par déchiffrer le trapèze vocalique de sa L1, pour aller ensuite y ajouter les consonnes. Nous avons ici une séquence naturelle d'apprentissage : le bébé doit préalablement apprendre les voyelles pour ensuite aller chercher les consonnes afin de compléter le « casse-tête » phonologique.

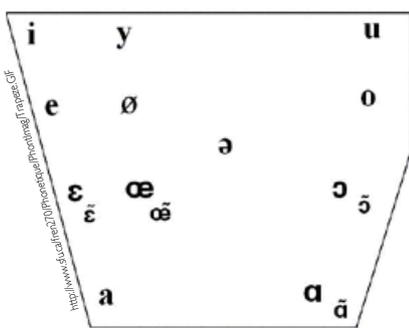
Puisque l'esprit de l'approche communicative est d'émuler l'acquisition en L1 pour les L2, cette information sur la séquence d'acquisition de la phonétique en L1 peut s'avérer très importante dans une approche communicative. Mais pourquoi les voyelles sont-elles également importantes pour les L2 ?

Les causes organiques : les voyelles

Lorsque les humains communiquent oralement, ils émettent deux sortes de sons : les consonnes et les voyelles; les premières étant des bruits et les secondes, des sons proprement dits. Les voyelles

constituent des vibrations auditives claires émises avant tout par les cordes vocales qui, en obstruant à divers degrés la sortie de l'air, permettent une vibration continue et régulière. Ces vibrations seront ensuite amplifiées par la cavité buccale principalement¹⁹.

Lorsqu'on mesure cette vibration sur le spectrogramme, on observe la présence de formants, c'est-à-dire de bandes de fréquence dont l'énergie mesurée en Hertz est élevée. On a découvert que les trois premiers formants correspondaient aux différentes articulations qui donnent lieu aux voyelles. Ainsi, F1 correspond à l'aperture (ouverture de la bouche), F2 à la position antérieure ou postérieure de la langue et F3 à l'arrondissement des lèvres. Le plus intéressant est qu'on peut reconstruire le trapèze vocalique d'un sujet à partir des mesures des deux premiers formants.



Le trapèze vocalique permet de schématiser les articulateurs et les lieux d'articulation des voyelles : langue à l'avant ou à l'arrière, bouche très ouverte ou plus fermée, lèvres étirées ou arrondies.

Le trapèze vocalique est la distribution dans un schéma des voyelles d'une langue donnée. Il correspond en quelque sorte au répertoire des

voyelles de la langue en question²¹. Les humains, au cours de leur évolution, ont développé une sensibilité particulière aux spécificités des voyelles, de sorte que c'est à partir de celles-ci qu'ils bâtissent toute la structure grammaticale de leur L1.

Les humains ont développé une sensibilité particulière aux spécificités des voyelles, de sorte que c'est à partir de celles-ci que sont bâties les structures grammaticales.

En effet, comme nous l'avons mentionné précédemment, les voyelles possèdent des caractéristiques sonores particulières, notamment quant à leur clarté et leur régularité par rapport aux vibrations émises par les cordes vocales. C'est pourquoi on dit que les consonnes sont des bruits et les voyelles des sons. D'après Patricia Kuhl²¹, le processus suivant celui que le nouveau-né amorce lors de l'apprentissage d'une L1 commence par l'établissement du trapèze vocalique.

Le nouveau-né naît avec une capacité illimitée à percevoir les sons vocaliques de toutes les langues. Au fur et à mesure qu'il grandit, et selon les sons vocaliques qui sont le plus souvent entendus, le poupon établit, par le biais d'un processus automatique et inconscient, des regroupements de voyelles. Comme cela, le bébé com-

mence à se spécialiser dans les sons de sa propre langue, puis devient capable d'émettre et de reconnaître les voyelles de sa langue, mais il devient également, dans la même mesure, de plus en plus incapable de reconnaître des sons vocaliques d'autres langues comme il le faisait au tout début de sa vie²³.

Dans l'approche communicative, on a toujours essayé de recréer les conditions dans lesquelles les nouveau-nés enclenchent leur processus d'apprentissage. Pourquoi alors ne pas tenter de reproduire cette séquence d'apprentissage avec correction dans l'apprentissage des L2 ? C'est-à-dire pourquoi ne pas inclure cet aspect, essentiel à l'acquisition des L1, dans l'acquisition des langues secondes dans le cadre d'une « approche communicative » mettant l'accent sur la correction de la forme phonétique des voyelles ?

Patricia Kuhl et l'effet magnétique

Patricia Kuhl²³ explique l'effet magnétique (« Magnet Effect ») comme étant le mécanisme dont se sert le nouveau-né pour commencer à bâtir sa L1. À mesure que le bébé entend certaines voyelles, il fait des regroupements en « prototypes ». Ces regroupements de voyelles conforment l'espace vocalique selon la fréquence avec laquelle il les entend. On assiste à une sorte d'accrétion du spectre des voyelles sur des points précis, d'où l'appellation d'effet magnétique. Le bébé tire des statistiques par rapport à l'entrée



perçue. Ainsi, il bâtit les points précis ou « prototypes » qui vont conformer son trapèze vocalique.

La théorie des périodes critiques s'avère une explication très adéquate à la difficulté que peuvent expérimenter les apprenants d'une L2, dont leur L1 possède un répertoire plus réduit, un trapèze vocalique moins précis que celui de la langue cible. Lenneberg attribue uniquement au passage du temps ce processus de latéralisation qui finit par rendre ardue la tâche d'acquisition d'une L2.

De son côté, Kuhl parle aussi de période critique pour l'acquisition des voyelles, sauf qu'elle ne réduit pas ceci à une question purement chronologique ou temporelle, mais

façonnée par l'expérience : « [...] The critical period for language is influenced not only by time, but by the neural commitment that results from experience²⁵ ». Dans ce sens, la reconnaissance des voyelles de la langue maternelle se produit lorsqu'il y a interaction avec l'environnement linguistique, et c'est cette expérience cognitive qui façonne les structures cérébrales.

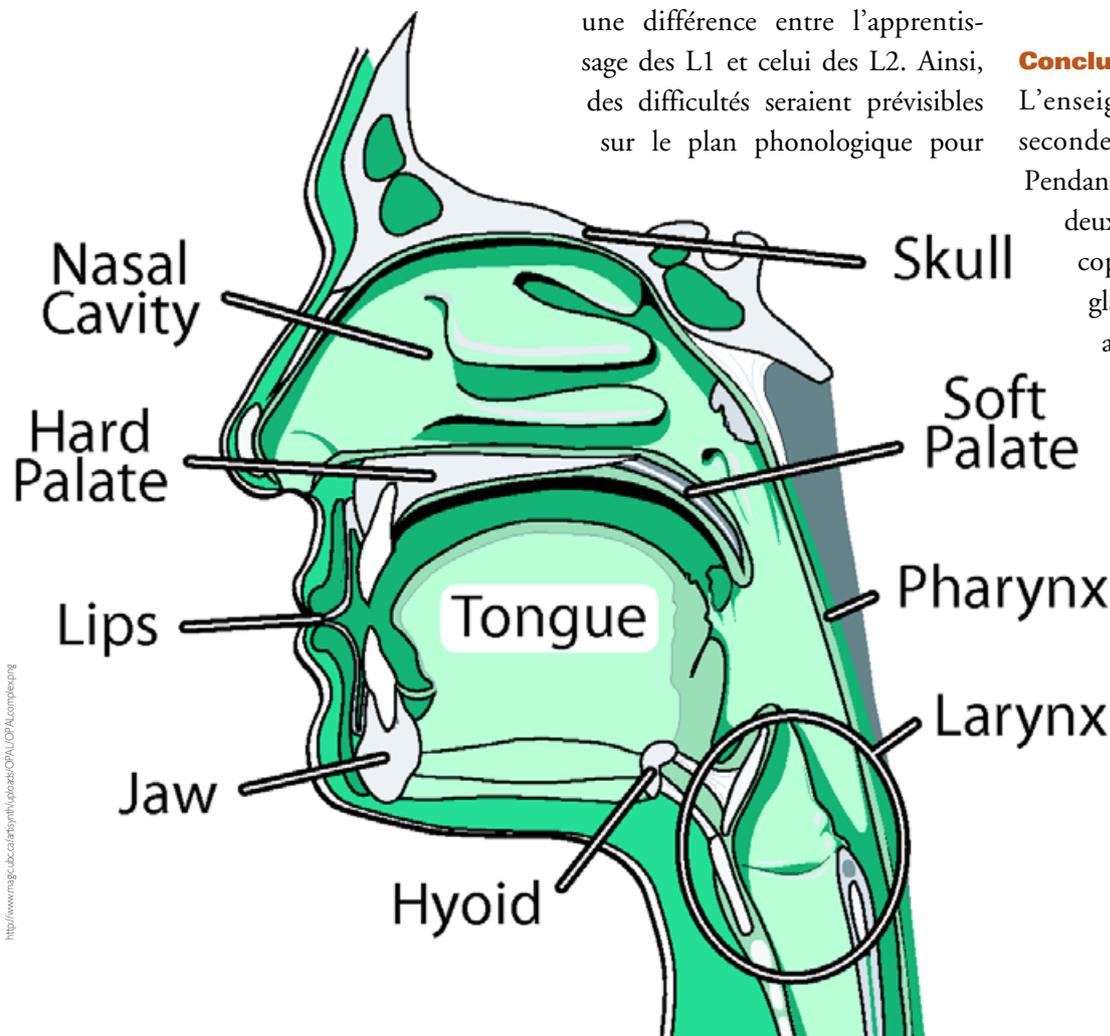
De Lenneberg à Kuhl, il est évident qu'on a connu beaucoup de progrès quant à la connaissance des mécanismes impliqués dans l'acquisition d'une langue, autant par rapport aux mécanismes proprement dits qu'à l'égard des difficultés que connaissent les apprenants en L2. Ce qui demeure vrai est qu'il existe une différence entre l'apprentissage des L1 et celui des L2. Ainsi, des difficultés seraient prévisibles sur le plan phonologique pour

l'apprentissage d'une L2 dont le trapèze vocalique serait plus précis au niveau du spectre vocalique que la L1.

Prenons le cas de l'espagnol et du français²⁶. Deux langues romanes (qui ont évolué à partir du latin) qui connaissent une structure syntaxique similaire, mais dont les trapèzes vocaliques diffèrent quelque peu. De ce fait, nous retrouvons là un obstacle important à l'acquisition du français par les hispanophones. On peut s'attendre, donc, à ce que les hispanophones rencontrent des problèmes de reconnaissance ou de production des voyelles du français absentes du répertoire vocalique de l'espagnol dont /y/, /ɛ/ ou /œ/, entre autres.

Conclusion

L'enseignement des langues secondes a beaucoup évolué. Pendant les années 1970, on visait deux clientèles : soit des francophones apprenant l'anglais, soit des anglophones apprenant le français. Aujourd'hui, la réalité est beaucoup plus hétérogène par rapport aux L1 des apprenants. Bien que l'approche communicative — d'abord sans



correction, après avec correction — fait consensus parmi les chercheurs et les enseignants, la correction grammaticale demeure difficile à mettre en œuvre à cause des situations réelles parfois imprévisibles.

Des études ont montré une séquence dans l'acquisition des L1 : le bébé bâtit au préalable son système vocalique, après les consonnes, puis d'autres aspects grammaticaux. Comme l'acquisition des voyelles est un aspect central dans l'acquisition des langues, pourquoi ne pas l'intégrer dans une approche communicative avec correction ?

Lexique

*Les termes « input » et « output » en anglais réfèrent, le premier à la réception auditive, le second à la production d'une langue donnée. Ces concepts fondamentaux dans le domaine de l'enseignement des langues sont souvent traduits en français par « intrant » et « extrant » respectivement. En effet, nous comptons certains travaux en français, dont ceux de Cécile Champagne-Muzar (1991), Gladys Jean (1999), Wong et Simard (2001), ou Daphnée Simard (2008), entre autres, où les mêmes termes sont utilisés.

Références

1 KUHL, P.K., F.M.TSAO, et H.M. LIU. « Foreign-Language Experience in Infancy: Effects of Short-Term Exposure and Social Interaction on Phonetic Learning », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 100, n° 15, 2003, p. 9096-9101, <http://www.pnas.org/content/100/15/9096.full.pdf>, 4 mai 2012; KUHL (1991, 1992, 2000); KUHL, Patricia. « The Linguistic Genius of Babies. TED Ideas, Worth, Spreading », © TED Conferences, LLC, enregistrée en octobre 2010, publiée en février 2011, http://www.ted.com/talks/patricia_kuhl_the_linguistic_genius_of_babies.html, 4 mai 2012.

2 Ce sont des cas où à l'état final de l'apprentissage d'une L2, on observe des défauts de grammaire très enracinés, souvent reliés à l'influence de la L1.

3 Voir note 1.

4 « Le profil des élèves des classes d'accueil et d'intégration est extrêmement varié. Sont regroupés au sein d'une même classe des élèves de différents profils, en matière d'âge, de niveau de scolarisation, de niveau socioéconomique, d'origine culturelle, de L1 et de niveau de maîtrise du français. Dans ces conditions, l'application d'un programme unique pour tous les élèves ne saurait répondre à leurs besoins linguistiques variés et hétérogènes ». SIMON, Collin, Thierry KARSENTI, Sonia FRÉCHETTE, Vitmira MURATAJ, et Réginald FLEURY. « Les élèves allophones au Québec : le FLS revisité ? » *Québec français*, n° 163, automne 2011, p. 53, <http://www.thierrykarsenti.ca/pdf/scholar/ARP-karsenti-82-2011.pdf>, 4 mai 2012.

5 Nous emploierons comme synonymes les termes « acquisition » et « apprentissage » en ce qui a trait à la cognition d'une langue, contrairement à Krashen, à l'origine de l'« approche communicative » (« Focus on Meaning ») dans l'enseignement des langues, qui fait la différence entre ces deux termes. Le premier est un processus inconscient, automatique et naturel, lié aux habiletés motrices, qui fait appel à la mémoire procédurale et qui ne supporte aucune charge cognitive. Le second, par contre, est un processus conscient qui fait appel à la mémoire déclarative. Celui-ci nécessite un effort conscient et une charge cognitive. Plus loin, nous verrons que l'« approche communicative » (« Focus on Meaning ») subit certains ajustements. C'est pourquoi les termes « acquisition » et « apprentissage » perdent leur exclusivité, car pour mettre en place l'« approche communicative » (« Focus on Form »), dans laquelle, en plus de la communication, on met l'accent sur la correction de la forme (c'est-à-dire de la grammaire), on ajoute des concepts (syntaxe, morphologie, phonologie ou autres) à un processus communicatif qui se veut spontané. C'est pour cette raison que nous emploierons les deux termes comme étant équivalents. Voir également Krashen, S.D. *Second Language Acquisition and Second Language Learning*, Oxford, Pergamon, 1981, http://www.sdkrashen.com/SL_Acquisition_and_Learning/SL_Acquisition_and_Learning.pdf, 4 mai 2012.

6 GERMAIN, Claude. « L'évolution de la didactique des langues au cours du dernier quart du XX^e siècle », *Revue de l'AQEFLS*, vol. 25, n° 2, février 2005.

7 CHOMSKY, Noam. *Syntactic Structures*, The Hague, Mouton, 1957.

8 KRASHEN (1981).

9 On appelle « période critique » un laps de temps pendant lequel les êtres vivants interagissent avec leur environnement, afin de développer des habiletés essentielles. Après un moment déterminé, il devient de plus en plus difficile de développer avec brio les mêmes habiletés.

10 KRASHEN (1981).

11 KUHL, P.K., F.M.TSAO, et H.M. LIU. « Foreign-Language Experience in Infancy: Effects of Short-Term Exposure and Social Interaction on Phonetic Learning », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 100, n° 15, 2003, p. 9096-9101, <http://www.pnas.org/content/100/15/9096.full.pdf>, 4 mai 2012.

12 CHOMSKY (1957).

13 LENNEBERG, Eric. *Biological Foundations of Language*, New York, John Wiley, 1967.

14 CHOMSKY (1957).

15 KRASHEN (1981).

16 *Ibid.*

17 SIMARD, Daphnée, et Gladys JEAN. *Pratiques d'enseignement de la grammaire en classe de L2 : usage et perceptions*, Université du Québec à Montréal, 2006, http://www.groupepca.org/h/colloque2006/actespdf/simard_jean.pdf, 4 mai 2012.

18 AMMAR, Ahlem, et Nina SPADA. « One Size Fits All! Recasts, Prompts and L2 Learning », *Studies in Second Language Acquisition*, vol. 28, 2006, p. 543-574.

19 KUHL (1991, 1992, 2000, 2003, 2011).

20 Université de Laval, « Acoustique », http://www.ciral.ulaval.ca/phonetique/connaissances/phonetic_generale/acoustique/acoustique.htm, 15 octobre 1998.

21 KUHL (1991, 1992, 2000).

22 NAZZI, T. « Use of Phonetic Specificity During the Acquisition of New Words: Differences Between Consonants and Vowels », *Cognition*, vol. 98, 2005, p. 14.

23 « More specifically, several studies have provided evidence that infants start acquiring the phonetic inventory of their native language during the second half of the first year of life: as early as 6 months for vowels (Kuhl, 1991; Kuhl, Williams, Lacerda, Stevens, & Lindblom, 1992; Polka & Werker, 1994), and around 10-12 months for consonants (Best, 1994; Best, McRoberts & Sithole, 1988; Werker & Tees, 1984). Therefore, it was hypothesized that when infants start acquiring words around their first birthday (Benedict, 1979; Clark, 1993; Hallé & de Boysson-Bardies, 1994) [...] » KUHL, Patricia. « A New View of Language Acquisition », *Colloquium*, PNAS, vol. 97, n° 22, 24 octobre 2000, p. 11850-11857.

24 KUHL (1991, 1992, 2000, 2003, 2011).

25 KUHL (2000), p. 11850-11857.

26 MARTIN, Pierre. *Éléments de phonétique avec application au français*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996; DARBORD, Bernard, et Bernard POTTIER. *Langue espagnole : grammaire historique. De l'héritage latin jusqu'à nos jours*, une étude historique de la langue pour comprendre son évolution et son fonctionnement, 2^e éd., nouvelle présentation, Paris, Armand Colin, 2004.

Prix d'excellence de vulgarisation scientifique du FICSUM

Félicitations à la gagnante !

Gagnante du Prix d'excellence de vulgarisation scientifique de la revue *Dire* été 2012.

Sarah Elfassy-Bitoun

Département d'anthropologie

Féminisme et résistances ambigües dans les montagnes marocaines : étude d'un rituel

Publié dans la revue *Dire* été 2012

Volume 21, numéro 2



Pour tous les auteurs publiés dans *Dire*

250 \$ par article publié

3 prix d'excellence par année de **500 \$**

1 prix annuel d'excellence de **1 000 \$**

Pour plus d'informations, visitez le www.ficum.qc.ca sous l'onglet revue *DIRE*



Simon Guertin-Armstrong, Département de philosophie

Le multiculturalisme appelle une conception renouvelée de la légitimité morale des institutions politiques et judiciaires. Pour éviter l'assimilation et l'exclusion, les nations minoritaires doivent avoir des droits constitutionnels qui assurent la protection de leurs différences culturelles. Cette étude montre que le Canada n'est pas le paradis des droits que l'on croit !

Constitutionnalisme et nations minoritaires

La diversité culturelle est la condition politique contemporaine de bon nombre de sociétés occidentales¹. Le processus de mondialisation économique aidant, les personnes émigrent et immigreront en nombre sans précédent depuis le début du XX^e siècle. Aussi, plusieurs sociétés politiques plurinationales organisent la cohabitation de différents peuples, et depuis quelques années, les revendications des peuples autochtones pour l'autonomie politique sont de plus en plus audibles. Dans ce contexte, la fiction de l'État libéral homogène, constitué de citoyens semblables, ne tient plus la route. Il est aujourd'hui non seulement absurde de tenter de niveler ou de nier les différences, mais cela est également immoral, puisque ces différences sont autant

d'identités culturelles qui donnent sens à l'existence des personnes². L'État libéral multiculturel doit donc non seulement tolérer les différences, mais les reconnaître : alors que le concept de tolérance renvoie à une notion de stricte égalité, le concept de reconnaissance renvoie à une égalité qui requiert la valorisation des différences.

Dans les sociétés plurinationales comme le Canada, plusieurs nations coexistent sur un même territoire et à l'intérieur des mêmes structures juridiques et politiques. Les nations ou peuples sont des groupes de personnes ayant une langue publique commune, des institutions publiques communes et une histoire publique commune. De plus, les personnes qui appartiennent « objectivement » à la nation doivent



s'identifier à elle « subjectivement » à travers leur autoreprésentation pour qu'une nation « existe » en bonne et due forme³. La majorité des sociétés plurinationales présente une configuration semblable : une nation majoritaire coexiste avec une ou plusieurs nations minoritaires. Or cette configuration pose problème, puisque l'État affiche un biais culturel en faveur de la nation majoritaire dans la formulation des politiques publiques, dans l'édiction des lois et dans l'application de la législation⁴. En raison de cette partialité, la reconnaissance des nations minoritaires se limite souvent à une reconnaissance symbolique, ayant peu de – voire aucune – portée institutionnelle. Or, la reconnaissance institutionnelle est nécessaire pour valoriser les différences culturelles des nations minoritaires. Les droits individuels et les garanties contre la

discrimination ne suffisent pas pour préserver la culture d'un peuple. La reconnaissance institutionnelle des nations doit donc être intégrée au texte constitutionnel.

Dans la littérature philosophique, il existe des désaccords théoriques quant à la manière dont la reconnaissance constitutionnelle devrait être réalisée. Une proposition

Les droits individuels et les garanties contre la discrimination ne suffisent pas pour préserver la culture d'un peuple.

défendue par plusieurs auteurs est le constitutionnalisme procédural. Il s'agit d'une forme de dialogue constitutionnel dont la valeur morale découle des règles qui encadrent l'échange plutôt que

des résultats concrets obtenus par chacun des peuples au terme de l'exercice.

Le constitutionnalisme procédural délibérativiste

Simone Chambers propose une forme de reconnaissance constitutionnelle des nations inspirée de la théorie de la démocratie délibérative. Elle affirme d'abord que la légitimité morale de l'État libéral est en partie fondée sur sa capacité à être de plus en plus inclusif⁵. Ce « mouvement démocratique » a permis d'abolir des formes de discrimination arbitraires. Pensons à l'esclavage et la ségrégation raciale abandonnés au profit d'une stricte égalité institutionnelle pour les membres des différentes ethnies; ou encore au suffrage censitaire et au suffrage exclusivement masculin abandonnés au profit du suf-



http://f08.deviantart.net/571/PRE/02010218/98/a_dame_of_c_b_povistee_1_by_cdkulak-d32v6f1.jpg

Le Canada est une société plurinationale où plusieurs nations coexistent à l'intérieur des mêmes structures juridiques et politiques.

frage universel qui reconnaît à tout citoyen majeur le droit de vote, peu importe son patrimoine financier ou son sexe.

Le passage de la tolérance à la reconnaissance est toutefois malaisé selon Chambers. Elle argue qu'une forme d'homogénéité culturelle est nécessaire à l'établissement d'un contrat fondateur qui spécifie les valeurs politiques communes. Or, les groupes et les peuples qui composent les sociétés plurinationales demandent la reconnaissance institutionnelle de leurs différences, pas seulement des droits identiques pour leurs membres. Puisque les différents peuples ne peuvent s'entendre sur des valeurs politiques communes qui satisfont toutes les parties, le défi politique et moral consiste à aménager des conditions favorables à l'échange des raisons.

La théorie de la démocratie délibérative propose une procédure de décision qui doit prendre le relais du vote majoritaire, rendu caduc par l'hétérogénéité du corps social : les parties doivent discuter des tenants et aboutissants de l'enjeu débattu, et arriver ensemble à une compréhension commune et nouvelle qui permet la résolution rationnelle du conflit. Les intérêts ne sont pas conçus comme des préférences fixes, mais comme des positions qui peuvent être modifiées par l'échange des raisons. Pour réaliser cet idéal démocratique, certaines conditions doivent être réunies : les parties doivent être égales, libres, rationnelles et partager le

même objectif de consensus rationnel. Conjointement, ces conditions forment le principe de réciprocité. En contexte de diversité culturelle, la légitimité de la constitution doit donc être fondée sur une forme de conversation selon Chambers : « The push to accommodate diversity, including diversities that have yet to develop, turns the contract into an open-ended conversation into which new voices can enter at any time⁷ ». La reconnaissance institutionnelle des différences culturelles exige de concevoir les groupes et les peuples comme des interlocuteurs légitimes dans le dialogue constitutionnel. En bref, Chambers argue que la reconnaissance institutionnelle ne doit pas être réduite au texte constitutionnel et qu'il est plus important de maintenir une conversation que de parvenir à un accord définitif.

Les limites du procéduralisme

La conception de la reconnaissance constitutionnelle que propose Chambers pose plusieurs problèmes. Premièrement, la délibération est difficilement compatible avec la reconnaissance des différences culturelles. D'abord, il convient de remarquer que seuls de très rares contextes d'échange politique satisfont les règles procédurales du délibérativisme. En effet, il s'agit de conditions très exigeantes. Au plan individuel, il est évident que les personnes ne jouissent pas d'une égalité politique. Il est tout

aussi évident que les nations minoritaires ne sont pas les égales de la nation majoritaire. Les différences en dotations de ressources financières et en contrôle exercé sur les institutions politiques ne font pas de ces nations des parties égales.

Non seulement les conditions de délibération ne sont-elles pas toutes réunies, mais le principe de réciprocité qu'elles servent est une exigence inéquitable selon Daniel Weinstock. Le principe de réciprocité postule que toutes les interventions raisonnables peuvent être traduites dans le langage des raisons publiques, et que les parties seront toujours capables d'opérer cette traduction⁸. Or, une telle exigence est plus difficile – voire impossible – à satisfaire pour certaines parties. Pensons aux peuples dont les cultures ne font pas de distinction nette entre les croyances spirituelles ou religieuses et les valeurs politiques. Dans les mots de Weinstock, « deliberative democrats who emphasize a strong requirement of reciprocity do not take moral [and cultural] pluralism seriously enough⁹ ». La délibération impose non seulement une exigence de réciprocité inéquitable, mais elle est impossible en raison de l'inégalité de pouvoir entre les parties.

Deuxièmement, la théorie proposée par Chambers est insensible aux phénomènes de domination et de dépendance. Elle ne peut pas distinguer entre une stabilité institutionnelle qui relève d'un *modus vivendi* et une stabilité institutionnelle obtenue « pour les bonnes



raisons ». L'expression « *modus vivendi* » désigne une configuration des institutions politiques et juridiques fondamentales qui demeure stable en raison d'un équilibre de pouvoir contingent, favorable aux intérêts de telle ou telle faction ou coalition au sein de la société politique. Une telle configuration n'est ni raisonnable, ni moralement acceptable pour tous. Elle est simplement édictée par les puissants du moment et subie par ceux qui sont sans pouvoir. À l'inverse, une stabilité institutionnelle obtenue « pour les bonnes raisons » désigne une

La domination et la dépendance sont les produits de relation de pouvoir asymétrique entre deux agents. Le fort n'a pas à interférer de manière arbitraire dans l'existence du faible pour le dominer. Il suffit que cette possibilité existe pour qu'il y ait domination. Quant à la dépendance, il s'agit de la situation du faible quand il n'a pas de recours pour s'opposer à une éventuelle interférence arbitraire. Cette absence de contre-pouvoir caractérise une relation où la liberté fait défaut. La théorie néo-républicaine montre que la liberté ne

pour être contraint de se vendre¹² ». La liberté et l'égalité sont interdépendantes, et toutes deux sont produites par l'ordre constitutionnel.

La domination des nations minoritaires au Canada

Au Canada, les nations minoritaires ne sont pas protégées contre la capacité arbitraire d'intervention de la nation majoritaire. Lors de la colonisation, de nombreuses nations autochtones ont été décimées ou éliminées par les conflits armés. Le peuple acadien a quant à lui été déporté, puis il a été soumis non sans résistance à une politique d'assimilation. Le peuple québécois a également été soumis à une politique d'assimilation, celle proposée dans le Rapport Durham en 1840 puis rapidement révoquée. Aujourd'hui, la nation québécoise et les Premières nations sont toutes deux victimes d'une relation de domination et de dépendance.

Au Canada, les nations minoritaires ne sont pas protégées contre la capacité arbitraire d'intervention de la nation majoritaire.

La nation majoritaire du Canada a exclu la nation québécoise lors du rapatriement de la Constitution en 1982, ignorant la convention ayant cours depuis la Déclaration Balfour de 1926 sur l'indépendance des colonies et l'adoption, en 1931,



Le peuple acadien a, par le passé, été soumis à une politique d'assimilation et de déportation.

configuration qui satisfait moralement toutes les parties raisonnables¹⁰. La stabilité doit donc être produite ou dérivée de valeurs plus fondamentales.

peut exister sans égalité politique¹¹. L'égalité politique est une égalité de droits et une égalité de ressources, de telle sorte que « nul citoyen n'est assez opulent pour en pouvoir acheter un autre, et nul assez pauvre

du *Statut de Westminster* selon laquelle toute modification constitutionnelle requérait l'accord de chaque province¹³. Avec la nouvelle formule d'amendement constitutionnel, les provinces ne sont plus égales, ce qui renforce l'inégalité entre la nation majoritaire et les nations minoritaires¹⁴. On peut également mentionner d'autres instances d'exclusion, telles que la présence de juges unilingues anglophones au plus haut tribunal du pays et l'application timorée du bilinguisme officiel de l'État canadien dans l'appareil administratif et gouvernemental.

La nation majoritaire réserve aux Premières nations un sort différent, mais aussi peu enviable. La Loi sur les Indiens de 1985 fait de l'État canadien le tuteur légal des autochtones. Ceux-ci sont pratiquement des citoyens de seconde classe, qui ne disposent pas des mêmes droits que les non-autochtones : « His-

tory has shown that when it comes to sharing the resources of Aboriginal communities, "trust-like" principles fade : the relationship becomes brutally driven by non-Aboriginal needs and interests¹⁵ ». Malgré la ratification en 2010 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des nations autochtones* par le gouvernement conservateur de Stephen Harper, les peuples autochtones sont aujourd'hui comme hier dominés politiquement par le peuple canadien tel qu'en atteste la récente tentative avortée des Premières nations de faire abroger la Loi sur les Indiens lors de la rencontre au sommet à Ottawa le 24 janvier 2012¹⁶.

Constitution, droits des nations et dialogue

Au Canada comme ailleurs, les nations minoritaires sont souvent dominées politiquement et légalement par la nation majoritaire.

Le type de reconnaissance constitutionnelle proposé par Chambers ne peut être adéquat pour penser la légitimité morale des institutions dans les sociétés marquées par la diversité culturelle, puisqu'il est insensible à ces inégalités. Nous avons plutôt besoin d'une théorie de la constitution adaptée à l'existence des nations minoritaires, historiquement dominées et toujours vulnérables.

Pour garantir l'égalité des nations minoritaires, les États doivent reconnaître dans le texte constitutionnel le droit collectif primaire des peuples à l'autodétermination interne. Le droit à l'autodétermination interne est le droit en vertu duquel les peuples « déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel¹⁷ ». À la différence du droit à l'autodétermination externe, qui est le droit à disposer d'un État sou-





verain et d'un territoire, le droit à l'autodétermination interne est un droit primaire, c'est-à-dire un droit reconnu d'emblée à tous les peuples. Pour la plupart des théoriciens, le droit à l'autodétermination externe n'est pas un droit primaire, mais un droit de réparation, qui peut être exercé à la suite d'une injustice ou d'un tort important¹⁸.

La reconnaissance institutionnelle du droit collectif primaire à l'autodétermination interne peut être conçue comme une déclaration de bonne foi de la part de la nation majoritaire : elle montre ainsi qu'elle ne cherche pas à maintenir une position avantageuse à partir de laquelle elle peut dominer les nations minoritaires. Selon la théorie proposée par Michel Seymour, le droit collectif primaire à l'autodétermination interne peut être divisé en quatre droits : 1) le droit de représentation au sein des institutions politiques de la société plurinationale; 2) le droit à l'autonomie politique (législative, judiciaire, exécutive et administrative); 3) le droit à un statut institutionnel différencié; 4) le droit d'obtenir au sein de l'association plurinationale des droits ciblés et spécifiques¹⁹.

Ce quatrième droit est la conséquence ultime du principe d'autodétermination interne selon lequel les peuples doivent être libres de disposer d'eux-mêmes. Pour cela, ils doivent identifier les droits spécifiques et ciblés nécessaires à la préservation et l'épanouissement

de leur culture. Ces droits sont dits spécifiques, parce qu'ils sont ceux d'une nation particulière, et ils sont dits ciblés parce qu'il s'agit de droits qui octroient à un peuple une autonomie accrue dans tel ou tel champ de compétence, ou encore une représentation accrue dans telle ou telle instance de la société plurinationale.



En janvier 2012, le premier ministre Harper a rencontré les chefs autochtones afin de discuter notamment de l'éducation, des ressources naturelles et de la propriété territoriale.

Chaque peuple doit pouvoir décider par et pour lui-même lesquelles des quatre instanciations sont requises pour son développement politique, économique, culturel et social. Il importe que cette décision soit unilatérale et sans appel, puisque si les peuples sont reconnus comme égaux, alors ils doivent aussi être reconnus comme libres dans leurs choix les plus fondamentaux. Si les nations minoritaires formulent leurs réclamations d'accommodement

culturel et en identifient par elles-mêmes la teneur, l'aménagement dans le corpus constitutionnel plurinationale des droits spécifiques et ciblés doit toutefois faire l'objet d'un dialogue avec l'ensemble des nations de la société englobante. On ne peut exiger *a priori* que ces demandes soient acceptées en bloc. En effet, la nation majoritaire

doit pouvoir évaluer la compatibilité de ces demandes de reconnaissance avec l'exercice légitime de son propre droit à l'autodétermination interne. La nation majoritaire doit donc avoir une obligation constitutionnelle de négocier ces arrangements avec les nations minoritaires. Une théorie adéquate de la légitimité morale de l'ordre constitutionnel des sociétés politiques marquées par la diversité culturelle doit donc trouver le délicat équilibre entre

la fermeté de la protection garantie aux peuples minoritaires par la reconnaissance constitutionnelle de leur droit à l'autodétermination interne, et la souplesse requise pour l'aménagement et la révision de ces mêmes garanties et provisions au terme d'un exercice dialogique.

Conclusion

De la même manière dont elles incluent une Charte des droits et libertés fondamentales pour protéger les individus et les minorités d'individus contre les interférences illégitimes de la majorité, les constitutions contemporaines doivent inclure des dispositions pour garantir la liberté des nations minoritaires. Cela semble être une réponse acceptable au défi moral et politique du XXI^e siècle qui consiste à concilier la diversité dans l'unité dans les sociétés multiculturelles et plurinationales²⁰. Le constitutionnalisme nouveau proposé par Chambers est un progrès en matière de théorisation de la légitimité de l'ordre politique et légal en contexte de diversité culturelle. Or, comme nous l'avons vu, les mécanismes propres au nouveau constitutionnalisme pour produire de nouveaux aménagements sont insatisfaisants. Le dialogue est bien entendu requis

pour reconnaître la différence culturelle des nations minoritaires, mais il ne serait être suffisant.

Selon le paragraphe 131 du Renvoi de la Cour suprême du Canada relatif à la sécession du Québec²¹, seuls les peuples opprimés ou colonisés peuvent faire sécession unilatéralement, usant de leur droit légitime de réparation. L'analyse développée ici suggère que lorsque l'État multinational est incapable de mettre en place un ordre constitutionnel qui respecte la diversité culturelle et reconnaît le droit primaire qu'ont tous les peuples de disposer d'eux-mêmes, la domination subie par une nation minoritaire lui confère à celle-ci un droit de sécession unilatéral.

Références

1 TULLY, James. « Cultural Demands for Constitutional Recognition », *The Journal of Political Philosophy*, vol. 3, n° 2, 1995, p. 111-132.

2 TAYLOR, Charles. « The Politics of Recognition », dans Amy GUTMANN (dir.), *Multiculturalism: Examining The Politics of Recognition*, Princeton, Princeton University Press, 1994, p. 25-74.

3 SEYMOUR, Michel. *De la tolérance à la reconnaissance. Une théorie libérale des droits collectifs*, Montréal, Boréal, 2008, p. 35-47.

4 MOORE, Margaret. *Ethics of Nationalism*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 2.

5 CHAMBERS, Simone. « New Constitutionalism, Democracy, Habermas, and Canadian Exceptionalism » dans Ronald BEINER et Wayne NORMAN (dir.), *Canadian Political Philosophy*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 64.

6 LEYDET, Dominique. « Introduction », numéro spécial sur la démocratie délibérative, *Philosophiques*, vol. 29, n° 2, 2002, p. 178.

7 CHAMBERS, *ibid.*

8 WEINSTOCK, Daniel. « Saving Democracy from Deliberation », dans Ronald BEINER et Wayne NORMAN (dir.), *Canadian Political Philosophy*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 83-84.

9 WEINSTOCK, p. 84.

10 FREEMAN, Samuel. « Original Position », dans *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, automne 2008, p. 28.

11 SPITZ, Jean-Fabien. « La philosophie politique républicaine aujourd'hui. Un état des lieux », *Politiques et Sociétés*, vol. 20, n° 1, 2001, p. 7-23.

12 ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Du contrat social*, chapitre 2, section 111762, p. 37 de la version électronique : http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/contrat_social/Contrat_social.pdf.

13 DUNSMUIR, Mollie, et Brian O'NEAL. *Le droit de veto du Québec en matière constitutionnelle : le contexte juridique et historique*, Canada, Bibliothèque du Parlement, 1992, <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/researchpublications/bp295-f.htm>, 25 avril 2012.

14 HEARD, Andrew, et Tim SWARTZ. « The Regional Veto Formula and Its Effects on Canada's Constitutional Amendment Process », *Revue canadienne de science politique*, vol. 30, n° 2, 1997, p. 339-356.

15 TURNER, Dale. « Vision: Towards An Understanding on Aboriginal Sovereignty », dans Ronald BEINER et Wayne NORMAN (dir.), *Canadian Political Philosophy*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 321.

16 BUZZETTI, Hélène. « Rencontre d'Ottawa – Rien de concret pour les autochtones. Harper refuse d'abolir la Loi sur les Indiens », *Le Devoir*, 25 janvier 2012, URL : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/341039/rencontre-d-ottawa-rien-de-concret-pour-les-autochtones>.

17 ONU. *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, 999 R.T.N.U. 171; et ONU. *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 993 R.T.N.U. 3.

18 BUCHANAN, Allen. *Justice, Legitimacy and Self-Determination. Moral Foundations for International Law*, Oxford, Oxford University Press, 2004; et SEYMOUR, *ibid.*

19 SEYMOUR, *ibid.*

20 COUR SUPRÊME DU CANADA. *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, 2 R.C.S. 217, 1998.

21 COUR SUPRÊME DU CANADA, *ibid.*



Financièrement en difficulté ? Le FICSUM peut vous aider !

Profitez d'un prêt sans intérêt d'un montant maximal de 500 \$ pour une durée maximale de 60 jours. Le FICSUM offre ce prêt à tous les étudiants inscrits aux cycles supérieurs de l'Université de Montréal.

**Pour plus de renseignements :
info@ficsum.qc.ca**



Gwyneth Anne MacMillan, Département de sciences biologiques

Depuis longtemps, les chercheurs ont pu identifier les polluants majeurs qui se retrouvent dans nos cours d'eau. Une gamme de contaminants bien connus comme les phosphates et les nitrates, le mercure, le plomb, le DDT* et les BPC*, se retrouvent dans les ruisseaux, les rivières et les lacs du Québec. Toutefois, une nouvelle classe de contaminants issus de produits pharmaceutiques apparaît de plus en plus dans l'environnement et suscite de fortes inquiétudes au sein de la communauté scientifique, car au Québec ces polluants émergents ne font l'objet d'aucune réglementation et pourraient poser un risque écotoxicologique important pour les écosystèmes aquatiques.

La contamination des cours d'eau par un mélange de produits pharmaceutiques

Introduction

Une bonne gestion de nos ressources en eau est primordiale afin d'assurer la conservation des écosystèmes aquatiques et, ultimement, la conservation de la vie sur notre planète. L'eau est une ressource essentielle à la vie, mais malgré son omniprésence et son statut de ressource renouvelable, elle est une ressource limitée et donc, précieuse. Avant la révolution industrielle, les réseaux hydrographiques n'étaient que peu perturbés par les activités humaines, mais, depuis le XIX^e siècle, la déforestation, l'agriculture, l'urbanisation et l'industrialisation à l'échelle planétaire ont provoqué une dégradation progressive de nos cours d'eau¹. Au cours des dernières années, l'évolution de ces activités humaines a aussi mené

à la contamination de l'eau par une nouvelle source que les dernières études ont mise en lumière; les produits pharmaceutiques excrétés par les humains et les animaux se retrouvent maintenant dispersés à faible concentration partout dans l'environnement. Depuis quelques décennies, le niveau de contamination de l'eau par les produits

On constate qu'un cocktail de médicaments se retrouve dans la majorité de nos cours d'eau et parfois même, dans notre eau potable.

pharmaceutiques est en hausse dans les pays industrialisés, là où la production et la consommation de ces



produits sont élevées². On constate maintenant qu'un cocktail de médicaments se retrouve dans la majorité de nos cours d'eau et parfois même, dans notre eau potable.

dernièrement, la communauté scientifique a commencé à s'inquiéter des effets d'une nouvelle classe de contaminants qu'on identifie fréquemment dans les écosystèmes

personnels (PPSP). Les PPSP font référence aux produits utilisés par les individus tels que les médicaments, les soins de beauté et de bien-être. Les PPSP sont aussi utilisés par les vétérinaires et l'industrie agroalimentaire afin d'améliorer la santé ou la croissance des animaux. Ils incluent des médicaments éliminés par le corps humain tels que des analgésiques, des anti-inflammatoires, des antidépresseurs, des hormones, des antibiotiques et des anticancéreux. Même la caféine est considérée comme un PPSP à cause de son effet stimulant⁴. Les produits excrétés dans nos cours d'eau peuvent être les produits dans leur état initial ou des sous-produits de ces derniers, biotransformés par le métabolisme humain ou animal.

Tableau 1 : Fréquence de détection des PPSP et autres substances dans le Saint-Laurent et quelques tributaires en 2006

Produit	Utilisation	% des échantillons contenant des PPSP
Acide salicylique	analgésique	10
Bisphénol A	plastifiant	100
Caféine	stimulant	84
Cholestérol	gras du foie	97
Coprostanol	dérivé du cholestérol	39
Coprostanol-3-ol	dérivé du cholestérol	85
Coprostanol-3-one	dérivé du cholestérol	51
Estradiol-17b	thérapie hormonale	18
Estriol	estrogène	10
Estrone	estrogène	13
Ibuprofène	anti-inflammatoire / analgésique	63
Naproxène	anti-inflammatoire / analgésique	16
Nonylphénol	surfactant	95
Testostérone	thérapie hormonale	5
Triclosan	antibactérien / antifongique	41
4-ter-octylphénol	produit de dégradation des surfactants	97
17A-éthynylestradiol	contraceptif	5

Source: Rondeau, B. 2008. Monitoring et surveillance de la qualité de l'eau. Environnement Canada. Communication personnelle.

Qu'est-ce que les produits pharmaceutiques et de soins personnels (PPSP)?

Les polluants majeurs se trouvant dans les cours d'eau sont connus et étudiés depuis plusieurs années. Un apport croissant dans nos cours d'eau d'éléments nutritifs, comme les phosphates et les nitrates, et de substances toxiques et persistantes, comme les métaux lourds, les pesticides et les composés organiques, est bien documenté. Mais

aquatiques, les polluants émergents. Ces polluants sont ainsi nommés, car ce sont de nouvelles substances chimiques identifiées comme ayant des effets potentiellement néfastes sur l'environnement, mais pour lesquelles les connaissances actuelles sont insuffisantes pour en évaluer le risque toxicologique³. Ces substances incluent des produits pharmaceutiques et leurs métabolites, les composés qu'on nomme les produits pharmaceutiques et de soins

Un bref historique des PPSP

La première mention de la présence de médicaments dans les eaux usées est apparue dans une étude scientifique phare menée à la station d'épuration « Big Blue River » au Kansas en 1976. L'étude a montré que l'acide salicylique* et l'acide clofibrique* étaient présents dans l'effluent de Kansas City⁵. Cependant, cette première étude a suscité peu d'intérêt scientifique et médiatique avant le début des années 1990, suite à la découverte de l'acide clofibrique dans l'eau en Allemagne. Depuis ce temps, les scientifiques en Europe et en Amérique du Nord trouvent des traces de produits pharmaceutiques lors de mesures dans des lacs, des

rivières, des nappes d'eau souterraine, des eaux côtières et même dans de l'eau potable. Mais jusqu'à maintenant, l'identification et l'analyse de ces composés s'avéraient très difficiles, car ces substances émergentes se retrouvent sous forme de micropolluants, présents seulement à l'état de traces dans l'environnement en très faibles concentrations.

pour déceler la présence de tous les PPSP dans l'environnement.

La santé des écosystèmes aquatiques et les PPSP

En dépit de quantités aussi minimes de PPSP dans l'eau, il paraît toutefois raisonnable de s'en inquiéter. Premièrement, les écosystèmes aquatiques sont très sensibles à la

les PPSP sont conçus pour être bioactifs et donc pour stimuler une réponse physiologique chez les humains, les animaux et les bactéries. Les dernières études publiées démontrent que les PPSP peuvent provoquer des effets néfastes sur les organismes aquatiques, et ce, même à très faible concentration⁷. Ces études suggèrent également que les PPSP nuisent aux systèmes reproducteur, immunitaire et endocrinien des organismes aquatiques⁸ et d'autres démontrent que ces produits pourront nuire à la santé humaine⁹. Cependant, nous verrons que l'effet des PPSP sur la santé humaine n'est pas encore établi avec certitude.

Environnement Canada a confirmé la possibilité que les PPSP puissent provoquer des effets chroniques ou à long terme sur les organismes aquatiques et ainsi, nuire à la vitalité de certains écosystèmes¹⁰. Une revue de la littérature a révélé qu'environ la moitié des effluents municipaux causent une féminisation chez les poissons et mollusques, et ce, principalement à cause de l'excrétion des produits pharmaceutiques trouvés dans les pilules contraceptives¹¹. Les scientifiques constatent que la féminisation des mâles a un effet important sur le succès reproducteur chez certaines espèces, par la réduction de la fertilité, l'altération du comportement sexuel ou par les anomalies dans les organes sexuels. Le système immunitaire peut également être affecté par la présence de certains produits phar-



http://www.ropesc.org/IMG/DC04877_STEP_D'UNGLie_Ruq1.jpg

Des études ont démontré que malgré que la quantité de PPSP retrouvée dans l'eau soit minime, ceux-ci sont néfastes pour les organismes aquatiques, notamment pour leurs systèmes reproducteur ou immunitaire.

Le nouvel intérêt scientifique face à la présence des PPSP dans l'eau est relié, d'une part, à l'augmentation de la production et de la consommation de ces produits et, d'autre part, à l'amélioration des techniques d'analyse chimique capables de les détecter dans l'eau. Cependant, les méthodes de détection chimique ne sont toujours pas assez développées

contamination par les PPSP, car ces produits sont solubles en raison de leurs polarités* élevées. Une fois dissous dans l'eau, ils deviennent biodisponibles – c'est-à-dire ayant la possibilité d'être absorbés par les organismes aquatiques – et ont le potentiel d'être transportés et dispersés à grande échelle dans les cours d'eau⁶. Deuxièmement,



maceutiques¹². Enfin, l'appauvrissement de la diversité des microorganismes dans l'environnement dû à la présence des antibiotiques dans l'eau peut altérer certains équilibres biologiques dans nos écosystèmes¹³.

La santé humaine et les PPSP

Comme il a déjà été mentionné, le risque potentiel des PPSP pour notre santé n'est toujours pas bien établi. D'un côté, les chercheurs estiment qu'en buvant de l'eau du robinet pendant toute une vie, la quantité d'antibiotiques consommée n'équivaut même pas à une dose complète de ces médicaments¹⁴. Néanmoins, d'autres études suggèrent qu'un risque existe pour la santé humaine, même si ces composés ne se retrouvent qu'à l'état de traces. Les spécialistes soupçonnent que les risques incluent : l'ingestion de résidus d'antibiotiques qui peuvent altérer la flore intestinale normale, le risque de sélection de bactéries

résistantes aux antibiotiques dans l'environnement, la génération des allergies et finalement, les perturbations endocriniennes et du système immunitaire¹⁵.

Une diminution de la contamination à la source est la solution la plus efficace pour réduire les concentrations des PPSP dans l'environnement.

Au Québec, les échantillons de l'eau du fleuve Saint-Laurent démontrent que les organismes aquatiques qui y vivent sont exposés à une gamme variée de produits pharmaceutiques provenant des rejets urbains¹⁶. De plus, le rapport d'une étude publiée en 2003 dit avoir identifié des produits pharmaceutiques dans l'eau du robinet de quatre des dix villes canadiennes

qui ont été considérées dans le cadre de cette étude¹⁷. Ce rapport a soulevé la question de l'efficacité des systèmes de traitement des eaux municipales. La plupart de ces composés émergents ne sont pas considérés dans le traitement des eaux et ne font pas souvent l'objet d'une réglementation. Or, de nombreuses nouvelles méthodes de traitement des eaux usées permettant de diminuer la contamination par les PPSP existent et pourraient être utilisées plus systématiquement. Toutefois, une diminution de la contamination à la source est vraisemblablement la solution la plus efficace pour réduire les concentrations des PPSP dans l'environnement.

Conclusion

Notre corps est maintenant devenu une source possiblement importante de la contamination de l'eau par les produits pharmaceutiques. Mais afin d'atténuer les impacts



Au Québec, les échantillons de l'eau du fleuve Saint-Laurent démontrent que les organismes aquatiques sont déjà exposés à une gamme de PPSP provenant des rejets urbains.

négatifs de ces produits sur l'environnement et sur notre santé, nous pouvons encourager de nombreuses pistes de prévention de la contamination. Premièrement, il existe plusieurs méthodes de traitement des effluents municipaux qui permettent de diminuer la contamination de l'environnement aquatique. Ce sont des méthodes biologiques, physiques et physico-chimiques de traitement qui utilisent des technologies de pointe afin de réduire le rejet de micropolluants. Cependant, l'efficacité des systèmes de traitement d'eau est actuellement très variable et l'ajout de systèmes supplémentaires dans les stations d'épuration est souvent trop coûteux pour les municipalités¹⁸.

Quelques gestes citoyens peuvent également être posés tels que rapporter les médicaments non utilisés ou périmés à la pharmacie au lieu de les jeter à la poubelle ou dans les toilettes. Ce faisant, on peut réduire de façon significative la quantité de médicaments retrouvés dans l'environnement. De plus, il nous serait possible d'adopter de meilleures pratiques environnementales en suivant les concepts de la « pharmacie verte* », un programme d'intendance écologique américain visant les PPSP¹⁹. Dans le cadre de la pharmacie verte, on évite la surutilisation des médicaments sur ordonnance et dans l'agro-industrie pour favoriser l'utilisation des sources alternatives de soins de santé, par exemple une meilleure

nutrition²⁰. Ainsi, en réduisant notre dépendance à la pharmacothérapie, il serait possible de mieux contrôler l'élimination des quantités importantes des PPSP dans notre environnement commun.

Lexique :

Acide clofibrigue : Le métabolite d'un composé utilisé dans le traitement du cholestérol qui a une structure proche de certains herbicides courants. Il est très persistant dans l'environnement, car il est difficilement dégradable.

Acide salicylique : Un composé naturellement synthétisé par les végétaux (p. ex. le saule) et qui est utilisé depuis longtemps comme agent de conservation alimentaire, antiseptique, et aussi contre la fièvre. Il est couramment utilisé dans les produits dermatologiques, surtout dans les traitements de l'acné et des verrues, et est le métabolite de l'acide acétylsalicylique, ou aspirine.

BPC : Les biphényles polychlorés sont des composés organochlorés synthétiques utilisés dans une vaste gamme d'activités industrielles, surtout dans les transformateurs et condensateurs électriques, et dans la production des plastiques, peintures et pesticides. Les BPC sont hautement toxiques et persistants, avec un grand potentiel de bioaccumulation dans les chaînes alimentaires.

DDT : Le dichlorodiphényltrichloréthane est probablement le plus tristement célèbre de tous les insecticides synthétiques. Il a été largement répandu pour le contrôle de la malaria et du typhus et a été aussi utilisé intensivement dans la culture du coton. Le DDT présente toujours un danger environnemental élevé, car il est hautement toxique et persistant.

Pharmacie verte : Un programme d'intendance écologique visant la réduction des rejets de PPSP dans l'environnement qui a été proposé par l'Américain Christian G. Daughton, chef du Département de chimie de l'environnement à l'Environmental Protection Agency.

Polarité : La caractéristique d'une molécule dont les charges négatives et positives sont séparées et concentrées aux deux extrémités de la molécule. Les molécules polaires sont plus facilement solubles dans d'autres composés polaires, par exemple dans l'eau qui est fortement polaire.

Références :

1 BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement). *Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec : L'eau et la santé publique*, Document de soutien à l'atelier de travail de la Commission, Montréal, 5 juin 1999, <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/archives/eau/docdeposes/lesdocumdeposes/gene108-8.pdf>, 13 mars 2012.

2 ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE. Rapport « Médicaments et Environnement », France, septembre 2008, http://www.acadpharm.org/dos_public/1_Rapport_Med_Env_version_JMH_def_JPC.pdf, 13 mars 2012.

3 CIRE (Centre interinstitutionnel de recherche en écotoxicologie). *Évaluation du potentiel toxique des effluents urbains*, 2011, http://cire.uqar.ca/programmes/contamination_environmentale.htm, 13 mars 2012.

4 US EPA (United States Environmental Protection Agency). *Pharmaceuticals and Personal Care Products (PPCPs)*, 2010, <http://www.epa.gov/ppcp>, 26 janvier 2012.

5 HIGNITE, C., et D.L. AZARNOFF. « Drugs and Drug Metabolites as Environmental Contaminants: Chlorophenoxyisobutyrate and Salicylic Acid in Sewage Water Effluent », *Life Sciences*, n° 20, p. 337-341, 1977.

6 ARACELI, G.-A. et coll. « Determination of Bezafibrate, Methotrexate, Cyclophosphamide, Orlistat and Enalapril in Waste and Surface Waters Using On-line Solid-Phase Extraction Liquid Chromatography Coupled to Polarity-Switching Electrospray Tandem Mass Spectrometry », *Journal of Environmental Monitoring*, n° 11, p. 830-838, 2009.

7 ENVIRONNEMENT CANADA. 2011. *Un cocktail de médicaments dans le Saint-Laurent loin de soulager les organismes aquatiques*, <http://ec.gc.ca/stl/default.asp?lang=Fr&n=27B606BD-1>, 30 janvier 2012.

8 CIRE (Centre interinstitutionnel de recherche en écotoxicologie). 2011.

9 ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE. 2008; et JONES, O.A. et coll. « Pharmaceuticals: A Threat to Drinking Water? », *Trends in Biotechnology*, vol. 23, n° 4, p. 163-167, 2005.

10 ENVIRONNEMENT CANADA. 2011.

11 CIRE (Centre interinstitutionnel de recherche en écotoxicologie). *Infolettre issue des présentations données au colloque thématique sur les effluents municipaux ayant eu lieu les 15 et 16 octobre 2008*, http://cire.uqar.ca/infolettre/infolettre_06.pdf, 23 janvier 2012.

12 GAGNÉ, F. et coll. « Effects of Selected Pharmaceutical Products on Phagocytic Activity in *Ellipticomplanata* Mussels », *Comparative Biochemistry and Physiology*, vol. 143, n° 2, p. 179-186, 2006.

13 ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE. 2008.

14 JONES, O.A. et coll. 2005.

15 ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE. 2008.

16 ENVIRONNEMENT CANADA. 2011.

17 JONES, O.A. et coll. 2005.

18 EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne). « Traitement des micropolluants dans les eaux usées – Rapport final sur les essais pilotes à la STEP de Vidy (Lausanne) », *Office fédéral de l'environnement*, Lausanne, 2011, 106 p.

19 DAUGHTON, G. « Cradle-to-Cradle Stewardship of Drugs for Minimizing Their Environmental Disposition While Promoting Human Health. I. Rationale for and Avenues Toward a Green Pharmacy. II. Drug Disposal, Waste Reduction, and Future Directions », *Environmental Health Perspectives*, vol. 111, n° 5, p. 757-785, 2003.

20 DAUGHTON, G. 2003.



Myène Ratelle, Département de santé publique

Le problème de l'arsenic dans l'eau potable se fait discret au Québec, peu d'individus sont au fait des développements de cette problématique. À première vue, il semblerait que le problème est marginal et que la réglementation normative offre le support nécessaire à la situation. Cependant, ce problème peut avoir de graves conséquences sanitaires et une revue régulière de l'analyse de risque est nécessaire. Est-ce que les mesures actuelles québécoises pour gérer la situation de l'arsenic dans l'eau de consommation sont suffisantes ? La santé publique tente d'y répondre.

Le cas de l'arsenic : pourquoi se préoccuper d'un problème qui n'existe pas ?

Introduction

De façon générale, la population a une connaissance vague du sujet, sachant seulement que l'arsenic est un élément toxique, voire dangereux. On l'identifie parfois à un poison puissant, digne des plus grandes œuvres de fiction ou d'événements historiques majeurs. Mais ce que l'on sait rarement, c'est qu'il est aussi présent naturellement dans l'environnement : il est retrouvé sous sa forme inorganique* dans des complexes avec d'autres éléments tels le cuivre, le plomb, le fer, le nickel et le cobalt¹. On ne peut toutefois nier que plusieurs sources anthropogéniques* le relâchent dans l'environnement, dont la combustion de combustibles fossiles, la production de certains métaux, les activités agricoles et l'incinération

des déchets². Santé Canada en fait une problématique majeure dans le domaine de la santé environnementale et a établi des normes relatives à sa concentration dans l'eau potable. Cependant, il n'est pas évident pour la population de savoir à quel point cet élément présente un enjeu de santé publique : les médias n'abordent que rarement ce sujet, on ne connaît pas d'intoxication grave à ce contaminant et peu sont au courant que le Ministère et ses services régionaux de santé publique offrent au public un service pour tester l'eau du foyer. Il est clair que le gouvernement encadre la problématique de l'arsenic, mais pourquoi se préoccuper d'un problème qui n'existe pas ? Cet article approfondira le cas de l'arsenic et tentera d'identifier les principaux enjeux



reliés à cette problématique afin de parvenir à savoir si l'encadrement actuel est trop contraignant ou au contraire, pas assez présent.

La santé environnementale est désormais un volet de la santé publique. Qui dit santé publique dit actions collectives. En abordant le concept de la santé, on joue souvent sur une corde sensible et effrayante pour l'individu. En se rendant compte de l'enjeu du changement climatique et des conséquences que l'action humaine peut entraîner sur l'environnement,

vention de prévention et de sensibilisation en matière de santé environnementale. Accorde-t-on trop d'importance à certains problèmes environnementaux ? Regardons le cas de l'arsenic.

Problématique de l'arsenic

L'arsenic est naturellement présent dans l'eau, tirant son origine de la croûte terrestre qui s'érode continuellement³. Même s'il peut provenir de sources anthropiques, on le retrouve naturellement dans l'eau potable des puits. L'arsenic est

nales, des vomissements et de la diarrhée, un changement de pigmentation, une faiblesse et une

Les risques plus sournois et sévères de l'arsenic sont de type cancérigène, s'attaquant surtout aux poumons, au foie et à la vessie.

perte de sensation aux extrémités. Cependant, là n'est généralement pas le danger qu'on associe à cette problématique sur notre territoire à cause du niveau généralement faible des concentrations retrouvées. Les risques, beaucoup plus sournois et sévères, sont de type cancérigène, s'attaquant surtout aux poumons, foie et vessie^{6,7}. Au Canada, la responsabilité de la qualité de l'eau potable revient à tous les niveaux de gouvernements. L'approvisionnement en eau saine est de compétence provinciale, alors que les municipalités s'occupent du traitement des eaux. Pour comprendre si cela est un réel problème, il faut tout d'abord mentionner quelques chiffres qui aideront à circonscrire les faits.

La norme actuelle

La première norme concernant l'arsenic dans l'eau a été établie en 1958. La norme canadienne de l'arsenic dans l'eau potable² est actuellement de 0,01 mg/l. Elle respecte la valeur guide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui se base sur un consensus de spécialistes



L'arsenic, que l'on retrouve sous sa forme organique dans les poissons ou les coquillages, est un oligo-élément essentiel à l'humain.

la société a pris conscience de la relation entre environnement et santé. Il est indéniable que des changements dans l'environnement ont des conséquences sur la santé des populations. Au Canada, et plus précisément au Québec, l'orientation des politiques en santé publique semble avoir tendance à penser que l'humain est rationnel dans ses choix de santé. Le gouvernement prône donc une inter-

aussi un oligo-élément⁴, essentiel en petites quantités à l'être humain. Ces besoins sont largement satisfaits par notre alimentation. Les formes d'arsenic organique se retrouvent dans les poissons et les coquillages et sont beaucoup moins dangereuses pour la santé. Il est toutefois maintenant démontré que l'arsenic peut avoir des conséquences néfastes sur notre santé⁵. Une intoxication aiguë provoquera des douleurs abdomi-

internationaux pour déterminer ces limites. La concentration maximale acceptable (CMA) d'arsenic en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* du Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est de 0,025 mg/l. Considérant que Santé Canada a abaissé la CMA à 10 µg/l, le Ministère québécois étudie présentement la possibilité d'appliquer cette recommandation². Moins de 2 % de la population québécoise serait exposée à des concentrations

prendre, il faudra toutefois rentrer dans d'autres considérations.

Établissement d'une norme

On classe les substances toxiques selon cinq catégories en fonction du type de preuves que nous avons sur la cancérogénicité animale et humaine. Santé Canada et le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ont élaboré chacun un modèle à cinq catégories différentes. L'arsenic se retrouve dans le groupe 1, avec des preuves

utilisée afin d'estimer la concentration maximale acceptable externe (CMA)¹¹. Santé Canada avoue que sa norme de 0,01 mg/l équivaut à un excès de risque de 3 à 39 cas par million d'individus⁹. On devrait baisser la norme à 0,003 mg/l pour avoir un seuil essentiellement négligeable, soit 3 fois plus faible que la norme canadienne actuelle. Il est également important de mentionner que l'utilisation d'une méthode d'extrapolation linéaire dans le but d'évaluer les risques de can-

	Classe d'agents	Critères de classement de cancérogénicité chez l'homme
Groupe 1	Agent cancérogène pour l'homme	Indications suffisantes de cancérogénicité pour l'homme ou indications pas tout à fait suffisantes pour l'homme associées à des indications suffisantes pour l'animal et à de fortes présomptions envers un mécanisme de cancérogénicité reconnu.
Groupe 2A	Agent probablement cancérogène pour l'homme	Indications limitées de cancérogénicité chez l'homme et suffisantes chez l'animal.
Groupe 2B	Agent peut-être cancérogène pour l'homme	Indications limitées de cancérogénicité chez l'homme et insuffisantes chez l'animal/Indications insuffisantes chez l'homme et suffisantes chez l'animal/Indications insuffisantes pour l'homme et insuffisantes pour l'animal cependant corroborées par des données sur les mécanismes notamment.
Groupe 3	Agent inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme	Indications insuffisantes chez l'homme et insuffisantes ou limitées chez l'animal ou indications insuffisantes pour l'homme et suffisantes chez l'animal associées à de fortes présomptions pour un mécanisme de cancérogénicité chez l'animal ne fonctionnant pas chez l'homme.
Groupe 4	Agent probablement pas cancérogène pour l'homme	Indications suggérant une absence de cancérogénicité chez l'homme et chez l'animal de laboratoire.

Les critères de classement des agents selon le degré d'indication de cancérogénicité du CIRC, 1999 [inspiré de www.cancer-environnement.fr].

supérieures à cette valeur, et cela survient surtout dans des puits privés des régions de Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue³. Même si le risque est cancérogène, des concentrations vingt fois plus élevées que la norme ne semblent pas avoir de conséquences chez l'humain⁸. Le problème semble superficiel, mais pour bien le com-

prendre, il faudra toutefois rentrer dans d'autres considérations. Pour calculer une norme toxicologique, l'étude utilise généralement un modèle animal. Pour estimer le danger d'un cancérogène, on utilisera la dose virtuellement sécuritaire (DVS) dite « acceptable » qui ne produit pas plus d'un cas supplémentaire de cancer par million d'individus. Cette dose sera alors

chers associés à l'exposition à de faibles niveaux d'arsenic pourrait fausser l'estimation des risques¹¹. De plus, biologiquement, il est difficile d'établir la relation entre l'assimilation et l'élimination des substances cancérogènes par la complexité des mécanismes biologiques à de très faibles doses. Le risque de l'exposition à l'arsenic dans une région québécoise provient juste-

ment d'une exposition chronique, c'est-à-dire d'une exposition à de très faibles concentrations sur une longue période. De nouvelles

De nouvelles recherches démontrent une association entre l'exposition faible à l'arsenic et d'autres événements qui ne semblaient jusqu'alors aucunement reliés.

recherches démontrent également une association entre l'exposition faible à l'arsenic et d'autres événements qui ne semblaient jusqu'alors aucunement reliés. Certaines études laissent penser qu'une exposition à de faibles niveaux d'arsenic dans l'eau consommée est associée à un risque de diabète de type II¹², ou encore, à des accidents vasculaires cérébraux et des ulcères duodénaux¹³. Il y a donc une précaution à prendre, des études à approfondir et une surveillance à continuer. Les études doivent ainsi être revues régulièrement et un suivi doit exister pour assurer la sécurité de la population.

Caractérisation du risque et gestion du risque

Mais par quoi est influencée une norme en santé environnementale ? Peut-on dire que l'implication du système normatif en santé environnementale est objective et respecte les données scientifiques ?

Notion de risque

Le principe fondamental de la toxicologie est l'étude des risques. Un risque équivaut à l'interaction entre le danger intrinsèque et le potentiel d'exposition. En d'autres mots, si l'exposition est élevée, mais le danger faible, le risque est quand même existant¹¹. Même si la norme

des concentrations des polluants dans la région urbaine semblent diminuer, ce n'est pas le cas pour l'arsenic. « L'arsenic a été détecté dans les sédiments au nord du lac [St-Louis], à des concentrations qui ont doublé depuis 1985¹⁴ ». L'hypothèse soulevée est que ces hausses sont associées à la nature



Hyperkératose des mains dû à la consommation d'arsenic dans l'eau.

est établie sur les recommandations actuelles de l'OMS, Santé Canada avoue que son choix était guidé par une considération pratique. L'organisme précise que la norme est « basée sur la faisabilité par les technologies de traitement aux échelles municipale et résidentielle ». Aussi, « cette recommandation pour l'arsenic représente une valeur légèrement supérieure à celle qui serait considérée comme associée à un risque essentiellement négligeable⁷ ».

De plus, l'ampleur de l'exposition est croissante. Selon Environnement Canada, même si plusieurs

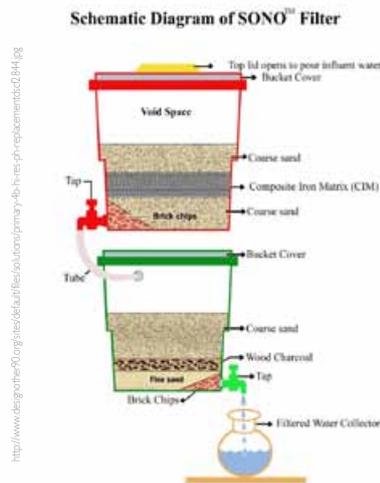
de la formation géologique et non aux sources anthropiques. Il est évident qu'il faut considérer l'ampleur du problème comme importante. Cependant, si ce problème est si étendu, pourquoi les efforts collectifs et gouvernementaux ne reflètent-ils pas la gravité de la situation ? Parce que la gestion du risque prend en considération des volets sociaux, politiques, techniques et économiques pour établir des mesures d'action¹¹. C'est donc à dire que le domaine de la santé publique intègre plusieurs disciplines et champs de connaissances différents. En terminant, il faut

ajouter que ce n'est pas parce que le gouvernement ne sème pas d'inquiétude dans la population qu'il ne surveille pas la situation de près.

Problème de l'arsenic ailleurs dans le monde

Plusieurs pays signalent une concentration importante d'arsenic dans l'eau potable. On parle de l'Argentine, de l'Australie, du Bangladesh, du Chili, de la Chine, des États-Unis, de la Hongrie, de l'Inde, du Mexique, du Pérou et de la Thaïlande. L'arsenic est d'ailleurs au premier rang d'une liste de substances dangereuses de l'Agency for Toxic Substances and Disease Registry¹⁵ qui contient près de 300 substances à surveiller et encadrer de façon prioritaire. En 2008 au Cambodge, l'ONU estimait que 21 % de la population était exposée à de fortes concentrations d'arsenic. Mais le cas reconnu pour être parmi les plus importants est celui du Bangladesh. Une large étude¹⁶ a établi que près de 80 millions d'habitants étaient soumis à un risque d'empoisonnement à l'arsenic. Cette catastrophe affecte également l'environnement et l'égalité sociale. Dans les districts touchés, plusieurs individus souffrent de lésions cutanées visibles causées par l'arsenic. Les habitants ruraux, en raison de leur ignorance, considèrent les effets cliniques comme un *fléau d'Allah*. Les individus, familles et communautés sont donc rejetés et isolés. En 2010, on estimait qu'un cinquième des décès de ce pays

étaient encore liés à la consommation d'arsenic dans l'eau¹⁵. Pour répondre à la question soulevée par le journaliste Igor Strauss au sommet de Cancún en 2010, « une inégalité environnementale est-elle synonyme d'inégalité de santé ? », on peut affirmer que oui en ce qui a trait à l'arsenic. L'Objectif du millénaire pour le développement lié à l'eau salubre ne semble malheureusement pas pouvoir être atteint avant plusieurs années. Cependant, en voyant à quel point le problème peut devenir sérieux, les efforts constants de notre gouvernement semblent justifiés.



Sono, le filtre à eau anti-arsenic, est prometteur pour plusieurs régions où les habitants n'ont pas accès à de l'eau potable.

Solutions envisagées

Pour limiter les conséquences sanitaires des risques liés à la consommation d'arsenic dans l'eau, on doit diminuer l'exposition. Il faut donc restreindre la consommation d'eau contaminée. Pour se faire, l'EPA¹⁷ préconise quatre alternatives en

régions nord-américaines : creuser un nouveau puits, installer un système de purification, se contenter de boire de l'eau embouteillée ou se connecter à un réseau public de distribution d'eau. Aussi, en ce qui concerne les pays en voie de développement, où l'accès à un réseau d'eau potable est moins étendu, on a vu la création du filtre Sono en 2008, « un filtre à eau anti-arsenic innovant et conçu localement, qui est porteur d'un nouvel espoir pour les millions de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable¹⁸ ».

D'autres alternatives un tant soit peu plus marginales ont été proposées, certaines plus abordables que d'autres. Entre autres, des études ont démontré que du sable enrobé d'oxyde de fer absorbait l'arsenic de manière prometteuse. Il a également été mentionné de l'utilité de la consommation de lentilles canadiennes, riches en sélénium, qui a la propriété de se complexer* avec l'arsenic pour le rendre non assimilable par l'organisme¹⁹. Il pourrait donc être également possible de répandre des concentrations de sélénium dans les bassins contaminés. Un des défis à surmonter est de rendre les communautés indépendantes et autonomes à autogérer leur propre problème sans l'aide des organismes internationaux. Lorsque les besoins à court terme seront comblés et des mesures à long terme établies, le rôle du gouvernement sera alors d'encadrer et de sensibiliser sa population aux risques, soins et solution de la contamination de l'eau par l'arsenic.



Conclusion

Il est évident que l'arsenic dans l'eau a des conséquences importantes pour la santé des populations mondiales. Au Québec, le problème semble plus dilué, moins présent. Cependant, à cause des troubles de santé que l'arsenic peut entraîner, le gouvernement a le devoir de mettre en place des mesures de surveillance et de sensibilisation de sa population. Est-ce que ces efforts sont assez considérables ? Probablement pas étant donné que l'identification du problème reste dans l'ombre. Sa population ne se sent pas concernée et même si la majorité a déjà entendu parler de la contamination de l'eau par l'arsenic, peu peuvent décrire le problème.

L'objectif serait de déployer tous les efforts nécessaires afin de diminuer cette concentration au plus faible niveau possible. Il faut préciser que malgré la bonne volonté du gouvernement et les normes établies, les puits individuels ne sont pas soumis aux normes. Ces dernières doivent servir de guide, mais lorsque les principaux intéressés ne sont pas avertis des risques présents dans leur région, ils ne peuvent pas agir. Comme mentionné précédemment, les normes en matière d'eau potable sont actuellement en révision et tendent vers la norme canadienne. Mais est-ce que cette action est suf-

fisante ? Même s'il abaisse la norme, le résultat indiquerait seulement davantage de puits jugés contaminés. Le gouvernement ne semble pas trop savoir comment agir. Le point essentiel serait une augmentation des efforts de prévention. Le problème est définitivement global, mais à actions locales. Voilà donc l'importance de combiner et coordonner plusieurs champs scientifiques et sociaux dans le domaine de la santé publique, pour intégrer le problème à l'action.

Lexique

(adapté du Larousse) :

Anthropogénique : se dit d'une situation qui résulte essentiellement de l'intervention humaine.

Complexer : provoquer la formation d'une liaison chimique à partir d'un ion ou d'un atome métallique.
Inorganique : synonyme de minéral.

Références

1. National Institutes of Health. *Rapport du NTP sur les agents cancérigènes – fiche sur l'arsenic et ses composés inorganiques*, 2005 [en anglais]. <http://ntp.niehs.nih.gov/html/roc/eleventh/profiles/s015arse.pdf>, 1^{er} décembre 2010.
2. Santé Canada. *L'arsenic dans l'eau potable*, <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vs/viron/arsenic-fra.php>, 1^{er} décembre 2010.
3. Groupe scientifique sur l'eau, Institut national de santé publique du Québec. *Fiche sur l'arsenic*, 2002, <http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/198-CartableEau/Arsenic.pdf>, 10 décembre 2010.
4. Conseil national de recherche du Canada. *L'arsenic*, 2008, <http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/education/elements/el/as.html>, 13 décembre 2010.
5. International Agency for Research on Cancer. « Arsenic », *IARC Monographs supplement 7*, 2010, p. 100-106, <http://monographs.iarc.fr/ENG/Monographs/suppl7/Suppl7-19.pdf>
6. OMS. *Les maladies liées à l'eau*, http://www.who.int/water_sanitation_health/diseases/arsenicosis/fr/index.html, 10 décembre 2010.
7. Santé Canada. *Santé environnementale : fiche de recommandation de l'arsenic*, 2008, <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/arsenic/guideline-recommandation-fra.php>, 5 décembre 2010.
8. OMS. *L'arsenic dans l'eau de boisson*, 2002, <https://apps.who.int/inf-fs/fr/am210.html>, 2 décembre 2010.
9. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, 2008, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/index.htm>, 16 décembre 2010.
10. WANG, S., et C.N. MULLIGAN. « Occurrence of Arsenic Contamination in Canada: Sources, Behaviour and Distribution », *Science of The Total Environment*, vol. 366, 2006, p. 701-721.
11. GUERIN, M., P. GOSSELIN, S. CORDIER, C. VIAU, P. QUÉNEL, et É. DEWAILLY. *Environnement et santé publique*, Québec, Edisem; Paris, Lavoisier Tec et Doc, 2003, 1023 pages.
12. NAVAS-ACIEN, Ana, et Ellen K. SILBERGELD. *Arsenic and Type 2 Diabetes*, Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health, 2008, <http://www.niehs.nih.gov/research/supported/sep/2008/arsenic.cfm>, 12 décembre 2010.
13. LISABETH et coll. « Arsenic in drinking water and stroke hospitalizations in Michigan », Department of Epidemiology, University of Michigan School of Public Health, Ann Arbor (MI), *Stroke*, vol. 41, n° 11, nov. 2010, p. 2451-2452.
14. Environnement Canada. *Les sédiments du lac Saint-Louis : moins de mercure, mais plus d'arsenic*, 2010, <http://www.ec.gc.ca/stl/default.asp?lang=Fr&n=9BBD091A-1>, 2 décembre 2010.
15. ARGO et coll. « Arsenic Exposure from Drinking Water, and All-Cause and Chronic-Disease Mortalities in Bangladesh (HEALS): A Prospective Cohort Study », *The Lancet Medical Journal*, vol. 376, n° 9737, 2010, p. 252-258.
16. Dhaka Community Hospital. *Bangladesh and Arsenic*, http://www.dchrtrust.org/bangladesh_arsenic.htm, 12 décembre 2010.
17. Agency for Toxic Substances and Disease Registry. US Department of Health and Human Services. *Arsenic in Private Drinking-Water Wells*, 2008, <http://www.atsdr.cdc.gov/arsenic>, 12 décembre 2010.
18. IRIN. Humanitarian News and Analysis. *BANGLADESH : De nouveaux filtres à eau pour lutter contre l'empoisonnement à l'arsenic*, 2008, <http://www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportID=76206>, 18 décembre 2010.
19. SPALLHOLZ, J.E., S. AHMED, M. ALAUDDIN et al. *Selenium Treatment of Arsenic Toxicity & Cancers in Bangladesh*. NIH/NCI, American Cancer Society, 2007, <http://www.bangladesh-selenium.org>, 19 décembre 2010.
20. DEBIA, Maximilien, et Joseph ZAYED. « Dossier : Santé et environnement – Les enjeux relatifs à la perception et à la communication dans le cadre de la gestion des risques sur la santé publique », *Vertigo, la revue électronique de l'environnement*, vol. 4, n° 1, 2003, <http://vertigo.revues.org/4700>, 19 décembre 2010.



les collèges et les lycées publics³ ». La laïcité est l'argument rhétorique de l'application de cette loi. Au Québec, des cas similaires existent, mais restent isolés. Ils sont pourtant révélateurs d'un malaise, car si on dénombre peu de demandes d'accommodements liées au port du voile, dès que de tels événements apparaissent dans la presse, l'opinion publique s'y intéresse de près. Si au Québec les élèves peuvent venir en cours avec un hijab, voile qui ne recouvre que les cheveux et laisse le visage découvert, en 2009, à Montréal, une femme d'origine égyptienne portant le niqab s'est vue expulsée d'un cours destiné aux immigrants pour avoir refusé de

existe un inconfort à parler à une personne dont on ne peut voir les expressions faciales, la raison de ser-

Le voile est révélateur d'un malaise; si on dénombre peu d'accommodements liés à son port, dès que de tels événements apparaissent, l'opinion publique s'y intéresse de près.

vice dans le domaine public est surtout évoquée; il est souvent nécessaire de voir la personne à qui on

aucun symbole religieux ne peut pénétrer les instances publiques. Le hijab est ainsi interdit dans les écoles publiques pour un motif religieux, tandis que le niqab l'est en public (même dans la rue) pour une question de sécurité, depuis l'application de la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public⁵. Les débats français de 2011 sur l'identité nationale⁶ et sur la laïcité⁷ ont tout de suite porté l'attention sur une stigmatisation des musulmans en France. Il ne s'agit pas d'une question de sécurité, mais plutôt d'un moyen d'empêcher l'expression de pratiques musulmanes. Comme pour la France, les accommodements et les débats sur le voile au Québec tendent de plus en plus à se faire au nom de la laïcité. Pourtant, la laïcité française diffère sur bien des points de celle qui se développe au Québec.

Gérer la diversité tout en respectant la laïcité

Proclamée par la Constitution de la IV^e République, qui déclare la neutralité de l'État vis-à-vis de l'Église, la laïcité française s'est vue appliquée à la médecine et à l'école au début du XIX^e siècle par Napoléon Bonaparte qui a instauré « la possibilité d'une autonomie, à l'égard de la religion, de ces deux institutions⁸ ». Base de la République française, la laïcité s'est réalisée pour offrir une plus grande liberté aux individus. En parallèle, le Québec



Entre le Québec et la France les questions soulevées se ressemblent, mais les solutions sont différentes.

dévoiler son visage⁴. L'explication résidait dans le fait que le hijab permet d'identifier une personne, de la voir, alors que la burqa ou le niqab la cache complètement. S'il

s'adresse. Mais le symbole religieux est fort. Le Québec fait preuve d'accommodements devant de tels cas, alors qu'en France, officiellement, la question est tranchée :

a mis en place un mode de gestion de cette même diversité en prenant en compte la dualité culturelle et linguistique canadienne. Le processus de laïcisation du Québec est devenu plus apparent au niveau des institutions et des discours officiels à partir de 1960, début de la Révolution tranquille⁹. Les débats récurrents sur la confessionnalité

religieuse, [qui] a alimenté une rhétorique laïque¹⁰.

La laïcité n'est pas exclusive à la France et au Québec. Elle existe et évolue au sein de nombreuses sociétés et revêt différentes formes. Elle peut être « stricte », « ouverte », « séparatiste », « interculturelle », « antireligieuse », ou encore « autoritaire¹¹ ». Les qualificatifs sont nombreux et

aujourd'hui nombreux, et chacun fait référence à un contexte particulier. La laïcité permet la distinction entre le sacré et le profane, entre l'Église et l'État, entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, ainsi qu'entre le domaine public et la sphère privée en matière de religion. Mais chaque laïcité apporte son lot de nuances, le terme étant



Les concepts et les définitions de la laïcité sont nombreux et réfèrent à un contexte particulier. Le terme est d'ailleurs lui-même ajusté par les différents penseurs qui y réfléchissent.

scolaire sont devenus petit à petit des débats sur la laïcisation du système scolaire, avec notamment l'apparition du Mouvement laïque québécois en 1981. Au cours de la dernière décennie, le renforcement des concepts autour de la laïcité vient d'« une cascade de petits événements relatifs à des demandes d'accommodements dans les institutions publiques, pour des motifs

ne cessent de s'ajouter à une liste déjà longue. Provenant du terme grec *laos*, qui signifie peuple, le terme « laïc » était avant tout utilisé en opposition au terme « clérical ». Au cours de la troisième République, le mot « laïcité » a évolué pour désigner une sécularisation des institutions publiques de l'État. Les concepts et les définitions autour de la laïcité sont

ajusté constamment et animant des penseurs de nombreux pays. Dans cette optique, le colloque « La laïcité dans tous ses États¹² », organisé du 15 au 17 décembre 2005 par le Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (CIERL) de Bruxelles, a réuni 212 universitaires venant de 29 pays différents. Cette rencontre a permis de rendre publique une *Déclaration*



universelle sur la laïcité au XXI^e siècle, qui définit la laïcité par trois principes : « Respect de la liberté de conscience et de sa pratique individuelle et collective; autonomie du politique et de la société civile à l'égard des normes religieuses et philosophiques particulières; non-discrimination directe ou indirecte envers les êtres humains¹³ ». Le point central des différences entre un Québec en processus de laïcisation et une France laïque se retrouve dans les espaces publics, et particulièrement dans les hôpitaux, les prisons et les écoles. Témoins d'une diversité croissante, les écoles publiques doivent assumer l'évolution de leur clientèle, riche de différentes cultures et religions, selon le contexte dans lequel elles se trouvent. D'un côté, en France, il faut respecter les valeurs de la République, ce qui suppose une neutralité au sein des établissements publics qui se vident de toutes références culturelles et religieuses et, d'un autre côté, au Québec, il y a une volonté d'assumer et de mettre en valeur les différents visages de la diversité. En France, la laïcité est dite « stricte ». Au Québec, bien que la société ne soit pas totalement laïque, mais plutôt en processus de laïcisation, elle est dite « ouverte¹⁴ ».

La place de la religion dans l'école publique

La France et le Québec évoluent parallèlement sur une même problématique, mais ces deux sociétés n'ont pas les mêmes buts. En

France, s'il s'agit de prôner la laïcité afin de faire respecter les valeurs de la République française. L'un des points névralgiques des débats sur la place de la religion

En France, on prône la laïcité afin de faire respecter les valeurs de la République; au Québec, la tendance est portée sur un respect des valeurs culturelles et religieuses de chacun.

dans l'espace public reste l'école, véritable garante de la laïcité, formatrice du futur citoyen qui sera porteur de ces valeurs. Malgré sa

dienne de la laïcité. Au Québec, la tendance est portée sur un respect des valeurs culturelles et religieuses de chacun. Dans les deux cas, pour qu'il y ait respect des valeurs françaises, québécoises ou étrangères, il convient que celles-ci soient respectées dès l'enfance, d'autant plus que l'école est un lieu important de socialisation. L'enseignement doit ainsi tenir compte des nombreux enjeux relatifs au vivre-ensemble et à la transmission de la culture. Pour Jean-Paul Willaime, il faudrait une laïcité totale de l'école, à savoir une laïcité des enseignants, en effectuant un devoir de réserve sur leurs propres convictions religieuses. Il s'inscrit ainsi en continuité avec la loi Goblet du 30 octobre 1886 en France¹⁵, prônant une laïcité des



L'école étant un important lieu de socialisation, l'enseignement doit tenir compte des enjeux relatifs au vivre-ensemble et à la transmission de la culture.

neutralité, l'école publique n'en reste pas moins soumise à des pressions constantes sur ce rôle de gar-

programmes – qui se doivent d'être neutres vis-à-vis de toute religion – et une laïcité des élèves – qui

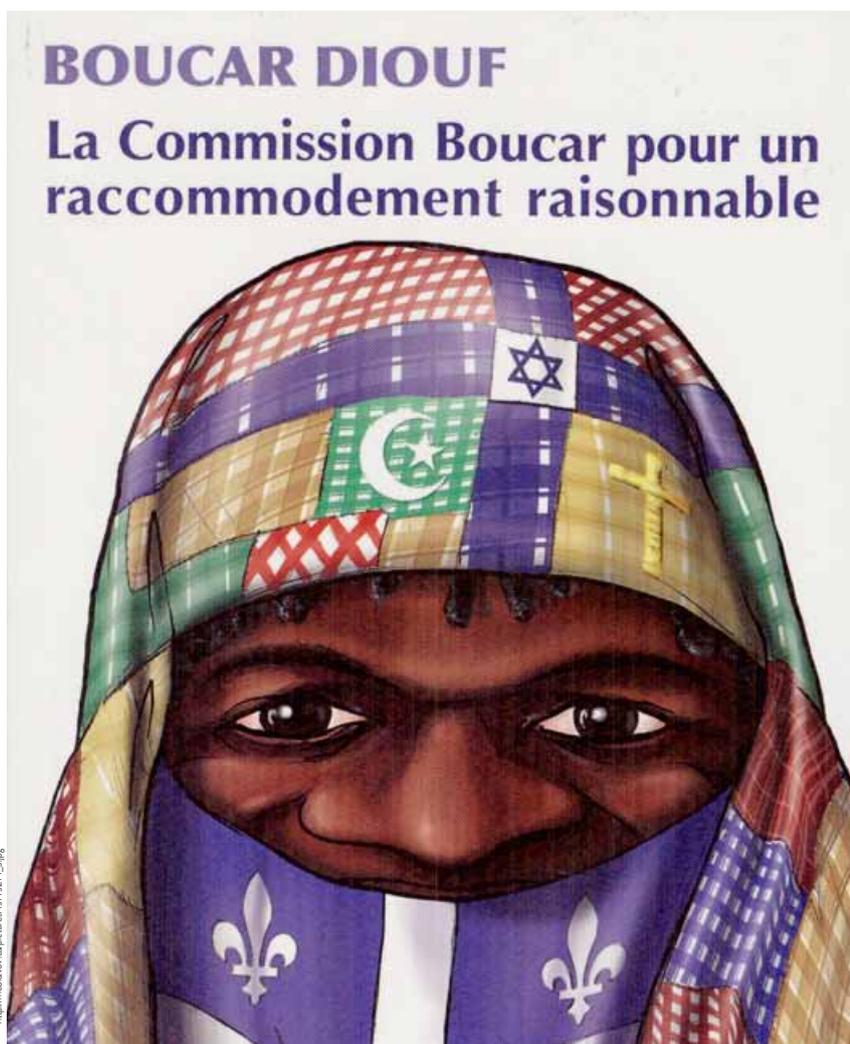
peuvent exprimer leurs convictions sans remettre en cause la laïcité de l'espace scolaire¹⁶. Mais l'école n'est pas un endroit comme les autres. « Elle se situe à la charnière de l'espace public et de l'espace privé, elle est un lieu de rencontre entre la neutralité de l'État et la pluralité de la société civile¹⁷ », et ce lieu de transition doit définir ses frontières et ses limites. Chaque enseignant

culturel, sans avoir nécessairement été formé à cela. Celui-ci doit aussi tenir compte de la transmission de la culture qui se fait en classe. Quelle culture transmet-il ? Culture française et culture québécoise, c'est certain, mais si lui-même est de culture mixte, ou d'une autre culture que celle du pays où il enseigne, peut-il être totalement objectif ? Ce problème d'objecti-

cours d'éthique et culture religieuse enseigné au Québec¹⁸. Sans cesse remis en question, ce cours fut créé pour « favoriser une connaissance des principales religions et [pour] éduquer au respect des convictions de l'autre¹⁹ ». De même, le manuel scolaire est d'une grande importance. Il est non seulement un lien entre les générations, mais aussi un lien entre le pouvoir en place et l'école. Il représente ce que le politique veut transmettre au scolaire. Cependant, l'enseignement d'un tel cours implique de gérer au mieux la formation des enseignants, confrontés à la fois à leur propre croyance et à leur possible méconnaissance des religions, voire à une véritable « inculture religieuse²⁰ ». Pour pallier le fait de concentrer cette transmission par l'intermédiaire d'un seul enseignant, les rapports Debray (en France) et Chancy (au Québec²¹) ont ainsi proposé la « prise en charge des questions religieuses par l'ensemble des disciplines scolaires²² ».

Quelle laïcité choisir ?

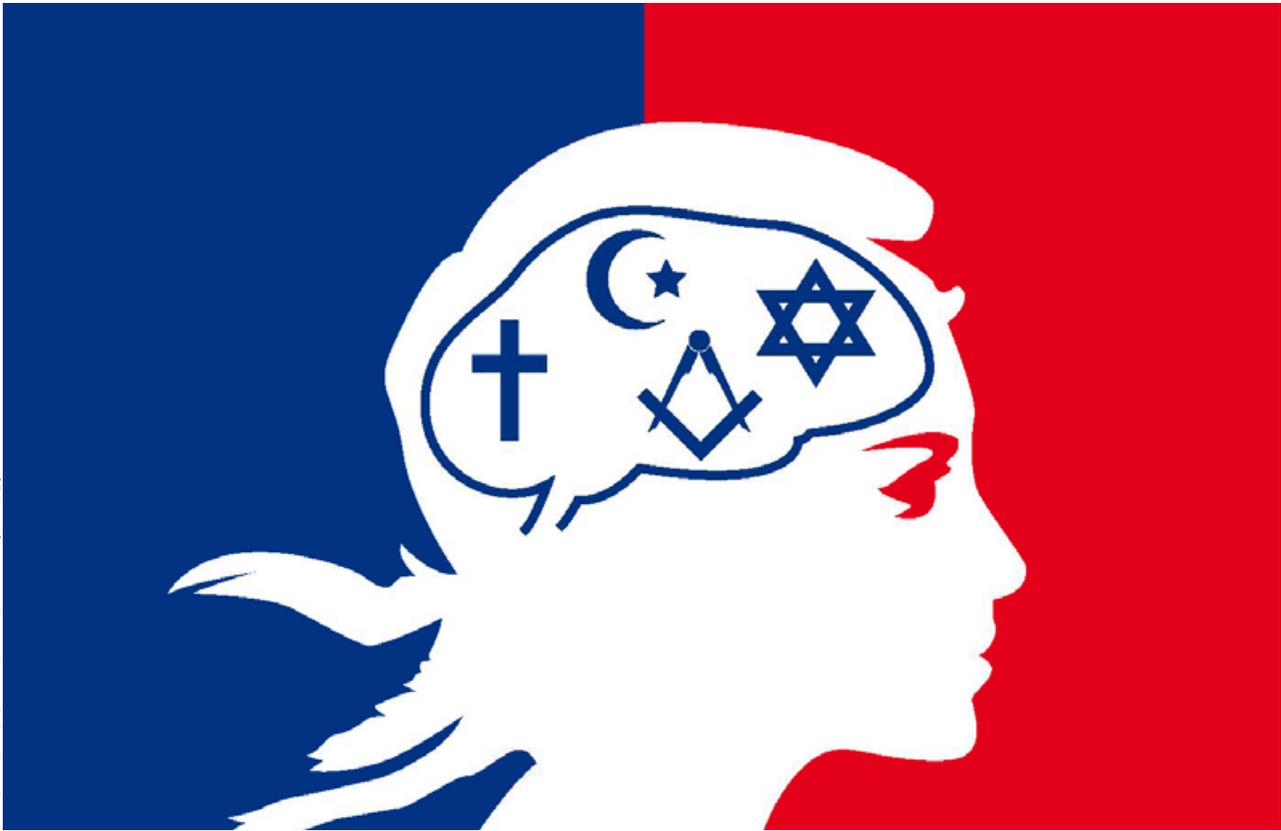
Le contexte interculturel, conséquence directe de la mondialisation, génère des sociétés multiculturelles. Considérant ce schéma, les politiques nationales développent des concepts philosophiques qui deviennent, ou tendent à devenir, des modèles d'intégration en société, que ce soit l'interculturalisme au Québec ou l'universalisme républicain en France. Ces modèles influencent l'orientation



Le Québec prône une laïcité plus ouverte où les accommodements ne sont pas cachés, ce qui permet certaines concessions sur l'espace public.

doit ainsi transiger avec l'attitude d'élèves désireux d'exprimer leur religion, parfois sous un aspect

tivité se retrouve notamment dans les cours sur l'apprentissage des cultures et des religions tels que le



<http://www.placemapele2012.fr/wp-content/uploads/2012/03/Lcgo-RF-copie.jpg>

En France, on opte pour une laïcité plus stricte où les symboles religieux ne sont normalement pas acceptés dans l'espace public. Cependant, de nombreux arrangements sont réalisés sans que cela ne soit su du grand public.

prise par la laïcité. Notre étude doctorale en cours de réalisation montre qu'en France, s'il n'est pas question d'accepter des symboles religieux dans les espaces publics, de nombreux arrangements sont réalisés sans paraître dans les médias²³; si l'on ne connaît pas, ou l'on ne voit pas, les arrangements faits pour un groupe religieux, alors il n'y a pas d'entrave à la laïcité. La position du Québec est différente. Elle ne cache pas ses accommodements. Sa laïcité doit alors être ouverte pour permettre certaines concessions publiques. Mais devant une telle volonté d'accommodement, les exceptions peuvent finir par renforcer les règles. Le Québec, qui

n'est pas positionné fermement sur une laïcité ouverte, finira-t-il par opter pour une laïcité plus stricte, telle celle de la France, mais qui voit encore bon nombre d'exceptions se dérouler sous ses yeux ? Ou parviendra-t-il à concilier chaque culture, chaque religion évoluant au sein de sa société, ce qui impliquerait de considérer les cas un à un ? Mais alors que la laïcité française semble figée, la laïcisation du système scolaire québécois a encore la chance de s'opérer progressivement, telle une « laïcisation tranquille²⁴ ». Ainsi, en observant la manière dont le système scolaire québécois gère les demandes d'accommodements, la France pourrait s'en inspirer pour

gérer elle-même les demandes faites par la communauté musulmane. Cela signifierait notamment une remise en cause de l'application de la laïcité française, qui n'est pourtant pas dénuée d'exceptions. Si les écoles d'Alsace-Moselle et des départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) disposent déjà de spécificités qui leur sont propres en matière de religion, chaque école française applique à sa manière la laïcité scolaire. Au final, cette laïcité stricte paraît bien poreuse. Certains enseignants français sont pour une application à la lettre, d'autres aspirent à une certaine ouverture et à plus de souplesse²⁵. En regardant de l'autre côté de l'Atlantique, on



peut se demander si le Québec ne serait effectivement pas l'avenir de la France.

Références

- 1 BAUBÉROT, Jean. *Une laïcité interculturelle : le Québec, avenir de la France ?*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2008.
- 2 ROBERT, Ludovic. *La prise en compte de la diversité culturelle et religieuse à l'École internationale de Manosque. Gérer la diversité en contexte laïque*, thèse de doctorat en cours de rédaction.
- 3 CHIRAC, Jacques (sous la présidence de). « Loi n° 2004-228 encadrant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics », *Journal officiel de la République française*, n° 65, 17 mars 2004, p. 5190, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000417977&dateTexte=&categorieLien=id>, 1^{er} mai 2012.
- 4 MARISSAL, Vincent. « Une musulmane expulsée d'un cours à cause du niqab », <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/201003/01/01-4256530-une-musulmane-expulsee-dun-cours-a-cause-du-niqab.php>, 2 mars 2010.
- 5 SARKOZY, Nicolas (sous la présidence de). « Loi n° 2010-1192 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public », *Journal officiel de la République française*, n° 0237, 12 octobre 2010, p. 18344, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022911670&categorieLien=id>, 1^{er} mai 2012.
- 6 MARY, Valentine. Communiqué Éric BESSON lance un grand débat sur l'identité nationale, 26 octobre 2009, http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=actus&id_rubrique=254&id_article=1894, 1^{er} mai 2012.
- 7 GUÉANT, Claude. Communiqué Débat sur la laïcité : Claude GUÉANT reçoit les représentants du Conseil Français du culte musulman, 16 mars 2011, http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=actus&id_rubrique=254&id_article=2497, 1^{er} mai 2012.
- 8 BAUBÉROT, Jean. *Histoire de la laïcité en France*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p. 23.
- 9 MILOT, Micheline. *La laïcité*, Montréal, Novalis, 2008, p. 76.
- 10 *Idem*.
- 11 *Ibid.*, p. 45.
- 12 Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité – CIERL. Colloque « La laïcité dans tous ses États. Laïcité et sécularisation dans l'Union européenne », 15 au 17 décembre 2005, Bruxelles, <http://www.ulb.ac.be/philol/cierl/colloquesIV.html>, 1^{er} mai 2012.
- 13 BAUBÉROT, Jean. *Les laïcités dans le monde*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, p. 4.
- 14 COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENTS RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES, rapport remis par BOUCHARD, G., et C. TAYLOR, 2008, 307 pages.
- 15 BAUBÉROT, Jean. *Histoire de la laïcité en France*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, p. 58.
- 16 WILLAIME, Jean-Paul. *Europe et religions, les enjeux du XXI^e siècle*, Paris, Fayard, 2004.
- 17 ESTIVALÉZES, Mireille. *Les religions dans l'enseignement laïque*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 265.
- 18 ROBERT, Ludovic. *La prise en compte de la diversité culturelle et religieuse à l'École internationale de Manosque. Gérer la diversité en contexte laïque*, thèse de doctorat en cours de rédaction.
- 19 BAUBÉROT, Jean. *Une laïcité interculturelle : le Québec, avenir de la France ?*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2008, p. 187.
- 20 ESTIVALÉZES Mireille. *Les religions dans l'enseignement laïque*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 110.
- 21 MAC ANDREW, Marie. *Immigration et diversité à l'école*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 2001, p. 110.
- 22 ESTIVALÉZES, Mireille. *Les religions dans l'enseignement laïque*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 51.
- 23 ROBERT, Ludovic. *La prise en compte de la diversité culturelle et religieuse à l'École internationale de Manosque. Gérer la diversité en contexte laïque*, thèse de doctorat en cours de rédaction.
- 24 BALTHAZAR, Louis. « La laïcisation tranquille au Québec », *La Pensée et les hommes*, n° 14, 1990, p. 31-42.
- 25 ROBERT, Ludovic. *La prise en compte de la diversité culturelle et religieuse à l'École internationale de Manosque. Gérer la diversité en contexte laïque*, thèse de doctorat en cours de rédaction.

dire

La recherche à votre portée

**DISPONIBLE POUR TOUS
GRATUITEMENT**

EN PRÉSENTOIR SUR TOUT LE CAMPUS

**PAR LA POSTE SUR DEMANDE
(PAYANT POUR LES NON-MEMBRES DU FICSUM)**

**EN LIGNE SUR WWW.FICSUM.QC.CA
(ONGLET REVUE DIRE / ARCHIVES)**

POUR PLUS DE DÉTAILS : WWW.FICSUM.QC.CA



Louis-Charles Gagnon-Tessier Faculté de théologie et de sciences des religions

Les spectres du catholicisme continuent de hanter les Québécois. Ils les imprègnent par les impressions et les souvenirs qu'ils leur ont laissés. Mais la référence au sacré, implicite à une confession religieuse comme le catholicisme, en est évacuée pour n'en garder, surtout, que des impressions historiques ou culturelles.

Les spectres du catholicisme québécois et la commission Bouchard-Taylor

Introduction

Le catholicisme, tous en conviendront, a marqué le Québec, que ce soit au niveau du paysage architectural, du langage ou des mentalités. Cela dit, le Québec a connu une période de sécularisation rapide et intense à partir des années soixante. Cette sécularisation, qui s'est manifestée par le déclin de l'influence religieuse sur la société québécoise, a profondément bouleversé le rapport des Québécois au religieux, et plus particulièrement au catholicisme. Que reste-t-il de ce dernier, cinquante ans après la Révolution tranquille ? En quoi continue-t-il de hanter le Québec ? Quels en sont ses spectres ? En quoi cela constitue-t-il une postmodernité religieuse ? Le texte suivant proposera quelques pistes de réponses à ces questions.

La commission Bouchard-Taylor, qui se déroula de 2007 à 2008, portait d'une manière spécifique sur la question des accommodements raisonnables. Mais à travers ce thème fut abordé un ensemble de problématiques portant sur la culture, l'identité, les valeurs québécoises, l'intégration des immigrants et le rapport du religieux au politique. La place du catholicisme dans notre société fut également débattue par la Commission. En effet, cette dernière avait élaboré un document de consultation qui exposait les problématiques en jeu, en plus de questionner les citoyens sur des thèmes bien précis. L'un de ces thèmes concernait précisément le catholicisme. En fait, on y demandait s'il était légitime qu'on accorde un statut spécial au catholicisme au



Québec, étant donné la place qu'il avait occupée dans toute notre histoire depuis l'arrivée des premiers colons jusqu'à la fin des années cin-

La Commission Bouchard-Taylor s'est demandé s'il était légitime d'accorder un statut spécial au catholicisme étant donné la place qu'il avait occupée au Québec.

quante. On y demandait également comment se traduirait ce statut spécial pour le catholicisme¹. Ces deux principales questions orientèrent le débat et plusieurs mémoires se référant au document de consultation en portèrent la marque.

De nombreux représentants de la société civile et des citoyens de divers horizons participèrent à ce débat et la Commission eut le succès qu'on lui connaît.

Plus de 800 mémoires ont été envoyés aux commissaires, renfermant une quantité d'informations précieuses sur les opinions, les perceptions et les positions des Québécois par rapport à toutes les problématiques mentionnées ci-dessus, dont le catholicisme fait aussi partie. Ces informations nous permettent de dresser un portrait du catholicisme québécois assez actuel et de fournir des pistes de réponses à notre question.

Le spectre

La notion de spectre provient du philosophe Jacques Derrida qui l'avait employée dans son ouvrage *Spectres de Marx*. Dans ce livre, Derrida s'inspire de la pièce shakespearienne *Hamlet* afin de conceptualiser son idée de spectre.

Le spectre, c'est avant tout un fantôme. C'est quelque chose qui est à la fois mort et vivant. C'est une apparition qui, paradoxalement, donne des visions, des hallucinations qui font disparaître une certaine réalité pour en faire apparaître une autre. C'est quelque chose qui hante, qui fait peur et qu'on essaie de conjurer, parfois d'exorciser. On peut également dire que lorsqu'un fantôme hante un lieu, il l'imprègne. Ce faisant, il en devient constitutif. Ce que Derrida ne dit pas et que nous ajoutons à sa perspective, c'est que le spectre est aussi quelque chose qui peut être perçu positivement. En effet, il arrive qu'on regrette le départ d'un disparu et que l'on souhaite son retour au point de se surprendre à l'invoquer. C'est ainsi que ce dernier réapparaît sous la forme d'un revenant, d'un spectre qui, tout en différant de son origine, donne l'impression de s'y référer.

Bref, on envisage de se débarrasser de certains spectres considérés comme négatifs parce qu'ils font peur et on en invoque d'autres, considérés comme positifs, parce qu'ils sont associés



à quelque chose de consolant et de curatif. D'autres spectres seraient ce que nous appellerions des « spectres subtils » au sens où ils sont présents, voire structurants pour une société, sans toutefois être visibles et évidents, voire conscients. Au Québec, ces trois types de spectres associés au catholicisme transparaissent.

Le catholicisme et sa dimension spectrale dans les mémoires de la commission Bouchard-Taylor

Comment le catholicisme est-il perçu dans les mémoires envoyés à la commission Bouchard-Taylor ? Il appert que ce dernier est traité sous quatre angles principaux. En effet, le phénomène *a priori* religieux

dépasse largement les limites exclusives du religieux pour embrasser d'autres aspects de la vie humaine, d'où les différentes attitudes vis-à-vis celui-ci.

Le premier angle, qui relie ou associe le catholicisme à la culture québécoise, est sans contredit le plus important, puisqu'il concerne la majorité des propos enregistrés dans les mémoires. Le second concerne les valeurs québécoises. Le troisième s'intéresse aux liens entre le catholicisme et sa dimension politique ou sociale. Finalement, le dernier angle concerne la dimension proprement religieuse du catholicisme.

En ce qui a trait au premier aspect, c'est-à-dire la culture et l'identité, que l'on pourrait aussi nommer

simplement « l'identité culturelle », plusieurs le conçoivent comme étant indissociablement relié au catholicisme. Le sociologue Raymond Lemieux parlait de l'existence d'un catholicisme culturel chez les Québécois, qui se traduit par la persistance de la pratique de rites tels que le baptême et le mariage. Il serait également structurant de l'imaginaire québécois³; beaucoup de Québécois, étant dans une phase patrimoniale du religieux à ce qu'il semble, voient dans le catholicisme un héritage digne d'intérêt se devant d'être sauvegardé. Il est maintenant de bon ton de parler de religion d'un point de vue culturel. Un exemple illustrant cette situation est la déclaration



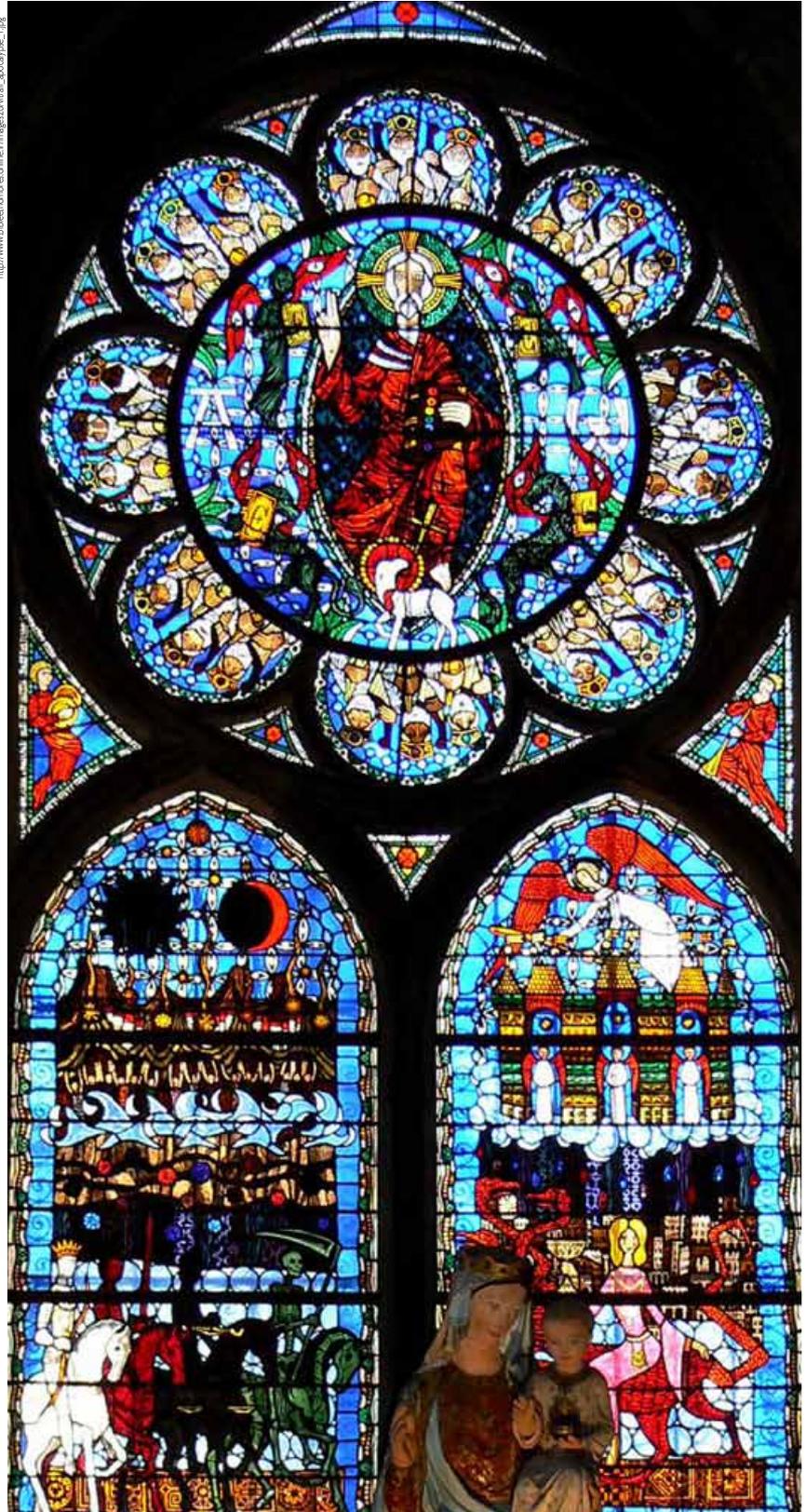
La croix de l'Assemblée nationale du Québec est un exemple qui relie le spectre du catholicisme à la culture et à la société tel un héritage dont on souhaite se rappeler.



unanime de l'Assemblée nationale concernant le maintien du crucifix dans le Salon bleu, au lendemain du dépôt du rapport Bouchard-Taylor. Il en va de même dans les mémoires présentés à la Commission. Ainsi, plusieurs d'entre eux dépeignent le catholicisme québécois comme faisant partie intégrante de l'identité et de la culture québécoise. L'Église aurait d'ailleurs joué un rôle dans la sauvegarde de cette identité et dans la cohésion de la société québécoise. De plus, le spectre positif est très bien illustré lorsque, dans les mémoires, on parle du catholicisme comme d'un rempart culturel et identitaire face à la nouvelle diversité qui menacerait l'identité québécoise. En revanche, pour d'autres, cette culture ne serait associée qu'à un passé négatif dont il faudrait à tout prix se défaire.

En ce qui concerne l'angle abordant les valeurs québécoises, il est intéressant de constater que l'égalité homme/femme est mise de l'avant de manière assez récurrente. À ce propos, il semblerait que pour une majorité de mémoires qui parlent de cette thématique, le catholicisme est plutôt négatif envers les femmes. Les autres valeurs québécoises mentionnées sont celles du partage, de l'accueil et de l'entraide, valeurs qui se trouvent associées à l'enseignement du catholicisme.

Pour ce qui est de la dimension politico-sociale, on retrouve plusieurs allusions au contrôle que l'Église aurait eu à une certaine époque sur les institutions politiques et



Le spectre du catholicisme en tant que religion et foi vivante fut peu abordé durant les travaux de la commission Bouchard-Taylor.

étatiques, ainsi que sur la société en général. Certains craignent que les nouvelles religions puissent tenter de reproduire ce modèle, bien sou-

comme si cette dimension s'était éteinte, d'où l'idée du spectre. Est-ce que cette quasi-omission est due au contexte dans lequel les

mais surtout dans la mémoire collective. Or, cette dernière a énormément d'impact dans les comportements sociaux actuels, d'où l'importance d'une analyse spectrale de la société pour bien la comprendre.



La commission Bouchar-Taylor sur les accommodements raisonnables aura abordé une problématique plus large concernant la culture, l'identité et les valeurs québécoises

vent jugé archaïque. Ces passages sont généralement négatifs quant au catholicisme et illustrent bien l'image du spectre négatif dont on cherche à se préserver et que l'on projette sur les autres religions, autrefois absentes au Québec. Plus positivement, on parle toutefois très souvent du rôle que l'Église catholique québécoise a joué dans la fondation d'institutions scolaires et d'établissements de soins de santé. Finalement, l'aspect religieux est le moins exhaustif des sous-catégories dans lesquelles on peut classer les propos reliés au catholicisme. En effet, on ne dit presque rien au sujet du catholicisme comme religion ou foi vivante jouant un rôle spirituel dans la vie personnelle des gens,

mémoires ont été écrits ou bien est-ce tout simplement dû au fait que le catholicisme, comme forme de spiritualité, est de moins en moins pertinent pour les gens ? Il s'agit probablement d'un peu des deux. Bref, le catholicisme tel qu'exprimé dans les mémoires est de nature spectrale, car on y réfère surtout comme à quelque chose de passé bien que demeurant présent, mais de manière différant de son origine, de manière plus évanescente. Le catholicisme, bien qu'étant peu présent comme pratique spirituelle dans la vie quotidienne des Québécois, continue d'habiter le Québec par sa prégnance dans les autres aspects de la société tels que la culture identitaire et les valeurs,

La postmodernité

Le concept de postmodernité est loin de faire l'unanimité. Il s'agit d'une hypothèse. En fait, la majorité des auteurs au Québec, et même d'ailleurs, parlent plutôt de modernité. Toutefois, si la postmodernité existait, elle désignerait logiquement une certaine rupture d'avec la modernité.

Dans *La condition postmoderne*, Jean-François Lyotard disait que le postmoderne se caractérisait par une incrédulité à l'égard des métarécits. Le métarécit, c'est un grand récit, une histoire ou une représentation générale et fondamentale dont on admet qu'elle détient le sens ultime et la justification dernière des choses. L'abandon du métarécit a deux principales conséquences : la première est qu'à l'ère postmoderne, ce sont les « petits récits », multiples, éclatés et fragmentés, qui se trouvent mis de l'avant. La seconde découle de la première. La multiplication des petits récits a pour effet d'entraîner l'abandon du métarécit qu'est le rationalisme universaliste considéré comme normatif, ce dernier étant un discours dominant en modernité. De la sorte, on réhabilite la dimension culturelle et les particu-



larités contextuelles (ces dernières sont souvent revendiquées à l'heure actuelle, d'où l'hypothèse postmoderne). De plus, nous croyons que la question des petits récits n'est pas sans lien avec le phénomène de religion à la carte décrit par le sociologue R. Bibby⁴, qui consiste à élaborer des petits récits multiples de manière individuelle. Nous interprétons cela comme quelque chose de postmoderne.

Nous avons parlé de spectre en début d'article, et nous aimerions maintenant établir le lien avec

férentes idées, idéologies ou phénomènes politiques, sociologiques ou autres qui ont marqué les époques de l'histoire de l'humanité dans lesquelles ils se sont déroulés. Dans ce cas-ci, elle s'applique au catholicisme, lequel a marqué le Québec.

De manière générale, le propre du spectre catholique en régime postmoderne se caractériserait de deux manières différentes. D'une part, il renvoie à une dimension temporelle, à une origine passée, en partie constituante du temps présent. Or, nous vivons une période où les

impliquant forcément un rapport au temps et à l'origine. D'autre part, le spectre a ceci de particulier qu'il n'est jamais pleinement conforme à son origine et escamote une partie de celle-ci.

Dans le cas plus spécifique du spectre catholique au Québec, dans les mémoires analysés, la grande majorité des énoncés sur le catholicisme l'associe à son histoire et à ses implications au plan social (patrimoine et culture), d'où les mentions sur son historicité et ses valeurs qui lui sont reliées. La très



http://media.lesnouveauxmoyens.com/2008/11/21/1h_14_11072696_aufraitee.pg

La postmodernité en matière de religion se traduit par l'abandon du métarécit pour les « petits récits » qui consistent en une religion « à la carte » où les récits deviennent multiples et individuels.

l'idée de postmodernité religieuse telle qu'elle nous est présentée dans les mémoires de la commission Bouchard-Taylor. La notion de spectre pourrait s'appliquer à dif-

discours publics sur le religieux, lorsqu'il s'agit de légitimer ce dernier, cherchent à le faire en faisant appel à sa dimension patrimoniale et culturelle – et donc historique,

faible quantité d'énoncés qui considéraient le catholicisme d'un point de vue religieux semble illustrer une tendance forte, celle de l'évacuation de la dimension sacrale du catho-

licisme pour n'en conserver que la dimension culturelle. Cette « transformation » du catholicisme (ce

Il y a une tendance forte à évacuer la dimension sacrée du catholicisme pour n'en conserver que la dimension culturelle.

dernier étant avant tout une dénomination religieuse) par rapport à sa forme originale correspond également à la nature du spectre de différer de son origine.

Mais le spectre est aussi lié à la multiplication des petits récits au Québec (c'est-à-dire au phénomène de religion à la carte, confirmée par les études de Bibby), avec lequel nous associons celui de la postmo-

dernité. Il faut cependant ajouter à cela que s'il y a bien religion à la carte, la lecture des mémoires nous permet de dire que la perception et l'intégration de croyances exogènes se font tout de même par un prisme catholique qui en oriente la compréhension, et que le catholicisme est donc constituant, d'une certaine manière, de la religiosité actuelle, d'où une présence spectrale.

En conclusion, le catholicisme a joué et joue encore un rôle dans la société québécoise, et continue toujours d'imprégner l'imaginaire des Québécois. En ce sens, on peut dire que le spectre catholique et ce qu'il implique font partie de la postmodernité religieuse québécoise. Cette évolution du catholicisme, toutefois devenue spectrale en postmodernité, amène à se questionner sur

la persistance de ce spectre dans l'avenir. Autrement dit, pendant combien de temps le spectre catholique continuera-t-il d'imprégner la société ? Est-il condamné à disparaître à plus ou moins brève échéance ou est-il, comme les fantômes, condamné à errer *ad vitam aeternam* ?

Références

1 BOUCHARD, Gérard, et Charles TAYLOR. *Accommodements et différences. Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens. Document de consultation*, Gouvernement du Québec, 2007, p. 27.

2 DERRIDA, Jacques. *Spectres de Marx*, Paris, Galilée, 1993.

3 LEMIEUX, Raymond. « Le catholicisme québécois : une question de culture », *Sociologie et sociétés*, vol. 22, n° 2, 1990, p. 145-164.

4 BIBBY, Réginald. « La religion à la carte. Un problème d'offre, de demande ou des deux ? Penser la religion au Québec », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 11, n° 1, 2008, p. 151-179.



Fonds d'aide aux projets d'études (FAPE)

Recevez jusqu'à 300 \$

le FAPE permet aux personnes inscrites à un programme des cycles supérieurs de l'Université de Montréal de rembourser les frais engagés pour la réalisation de leur projet menant à la fin des études, soit un stage, un travail dirigé, un mémoire ou une thèse.



Pour plus de renseignement :
visitez notre site Web au www.ficum.qc.ca
ou communiquez avec Philippe Gingras, directeur du FICSUM
514 803-2700, philippegingras@ficum.qc.ca



Annie Trudel, rédactrice en chef

Katrin Wittig, lauréate d'une bourse Trudeau, a volontiers consacré de son précieux temps pour répondre à mes questions. À travers cette entrevue elle nous emmène de l'Allemagne, son pays natal, à l'Afrique et au Canada. Portrait d'une jeune femme qui, à travers ses études et son implication dans différents organismes, consacre sa vie à la promotion de la paix et la démocratie.

LAURÉATS ET PERSONNALITÉS : KATRIN WITTIG

La chute du mur ou la porte de l'avenir

« Il y a toujours dans notre enfance un moment où la porte s'ouvre et laisse entrer l'avenir. », cette citation de Graham Greene ne pourrait mieux convenir à Katrin Wittig. Née à Ermsleben en Allemagne de l'Est, à 50 km de l'ancienne frontière qui séparait les deux Allemagne, elle nous raconte comment la chute du mur de Berlin et la levée du rideau de fer auront imprégné non seulement son enfance, mais également ses études et son choix de s'impliquer dans des ONG: « J'avais à peine sept ans quand le mur de Berlin est tombé, mais l'expérience d'avoir vécu deux régimes politiques différents m'a durablement marquée dans mon parcours. Même si je n'ai que des souvenirs flous, souvent romancés, de la vie quotidienne au sein de la société

socialiste, comme les appels au drapeau des jeunes pionniers ou l'euphorie lors de l'arrivée de notre premier Trabant, j'ai développé une profonde gratitude pour la liberté et la démocratie que beaucoup de gens tiennent souvent pour acquis. J'ai eu la chance de passer la majorité de ma vie dans des pays libres et démocratiques et je me sens obligée de m'engager pour que toutes les futures générations aient la même chance que moi. Alors, je pense que mon intérêt pour la science politique, et plus particulièrement pour la résolution des conflits et la promotion de la démocratie, débute avec ces expériences de l'enfance ». Ainsi, cet événement majeur dans la politique de son pays aura été en quelque sorte cette porte de l'avenir qui ne semble s'être d'ailleurs jamais refermée par la suite, puisque cette gratitude pour la liberté teintera



les parcours tant académique que personnel de notre lauréate.

Très tôt Katrin a manifesté son intérêt pour la philosophie et la science politique : « *Au début [j'ai] surtout [étudié] la théorie communiste et les régimes socialistes avec pour objectif de comprendre comment un projet égalitaire s'est transformé en régimes oppressifs créés en son propre nom* ». Elle se sera également investie dans des ONG locales pour promouvoir l'engagement démocratique de ses concitoyens ainsi que les droits de la personne. À ce sujet, elle s'intéresse particulièrement à l'*Ostalgie** et à la politique de mémoire, notamment comment les sociétés gèrent leur passé autoritaire. Mais c'est lors d'un stage en Afrique, après une discussion avec des collègues, qu'elle fera sienne la thématique de la résolution de conflits : « *Lors de la soirée du premier anniversaire de l'intervention de l'OTAN au Kosovo, nous nous sommes interrogés sur les conditions et motivations d'une soi-disant intervention humanitaire. Pourquoi l'OTAN avait-elle décidé d'intervenir au Kosovo (sans l'accord du Conseil de sécurité de l'ONU) alors que la communauté internationale a été paralysée lors du génocide au Rwanda et n'a pas empêché le massacre de Srebrenica en Bosnie?* ». Ces questionnements lancés comme simple matière à réflexion deviendront pourtant cruciaux en ce qui concerne les parcours académique et professionnel de Katrin. C'est ce qui l'incitera à

s'intéresser à la résolution des conflits, la consolidation de la paix et la promotion de la démocratie.

De la rébellion à la paix : une thèse sur la résolution des conflits

Après son stage sur le continent africain, notre lauréate, qui est une personne fonçant tête première lorsqu'une cause lui tient à cœur, se sera engagée sans hésitation à titre bénévole au sein d'associations dont le mandat était notamment de sensibiliser le public aux développements politiques en Afrique ou encore d'offrir aux chercheurs une plateforme de discussion sur les perspectives d'avenir des Balkans. C'est d'ailleurs ces expériences de travail sur les conflits aux Balkans et en Afrique qui l'auront menée à étudier les processus de consolidation de la paix et de la démocratisation. Elle nous explique : « *L'intégration des anciens groupes rebelles aux processus politiques constitue un défi majeur pour l'établissement d'une paix durable et pour la démocratisation. Ceci m'a poussée à définir deux objectifs : d'une part, la réalisation d'un doctorat sur les processus de transformation des groupes rebelles en partis politiques pour étudier de manière approfondie les processus de paix afin de mieux participer aux efforts de promotion de la paix et la démocratie; d'autre part, l'évaluation du rôle des acteurs externes dans la promotion de la transformation et la démocratisation des anciens groupes*

rebelles afin de pouvoir contribuer aux recommandations politiques dans ce domaine ».

Cependant, il semble que peu de chercheurs se soient intéressés aux conditions dans lesquelles ainsi qu'à la façon dont les anciens groupes rebelles deviennent peu à peu de véritables partis politiques et, ainsi, des acteurs de premier plan dans ce nouvel ordre post-conflit : « *Ceci est étonnant étant donné que c'est un sujet important dans divers contextes tels que le Burundi, le Népal, le Kosovo ou encore le Salvador. L'inclusion des anciens groupes rebelles est de plus en plus reconnue comme une condition indispensable pour la paix, et ceci, pour plusieurs raisons : tout d'abord, il est important d'intégrer ces groupes afin d'empêcher un retour à la violence. Deuxièmement, ces groupes représentent souvent une bonne partie de la population. Il relève donc de la dignité humaine d'intégrer ces gens qui se sont souvent battus pour une cause politique. Finalement, il est important de construire une paix sur l'inclusion et pas à nouveau sur l'exclusion qui a souvent été un facteur déclencheur du conflit armé. Cependant, l'intégration des anciens groupes rebelles dans le système politique est liée à beaucoup de problématiques comme les questions de justice et de réconciliation (c.-à-d. la punition des crimes commis par ces groupes pendant la guerre) ainsi que la nécessité de transcender les clivages politiques du conflit armé* ». Voilà en résumé les enjeux que Katrin espère analyser dans sa thèse de doctorat

qu'elle effectue sous la direction de Marie-Joëlle Zahar au Département de science politique. Cela sera bien entendu un travail ardu, mais cependant décisif, qui, on l'espère, saura faire une différence sur le terrain afin d'apporter l'éclairage nécessaire sur ce sujet sensible. « J'aimerais développer mes recherches en collaboration avec les populations locales afin de contribuer à leur lutte pour la paix et la participation démocratique ». Pour ce faire, elle pourra compter sur l'appui d'une bourse Trudeau qui viendra financer les longues études qu'elle s'apprête à commencer.

Pour faire une différence : la communauté Trudeau

Bien que la partie financement soit intéressante, c'est avant tout la philosophie et les valeurs de la fondation Trudeau qui ont attiré Katrin vers cette bourse : « Avec l'obtention de la bourse, nous, les boursiers et les boursières, avons le privilège de pouvoir faire partie de la communauté Trudeau, de participer aux événements et de bénéficier du programme de monitorat. La communauté de la Fondation Trudeau, qui réunit prix, bourses et mentors, est une communauté dynamique, ouverte et intergénérationnelle. Elle rassemble des personnes qui veulent faire une différence pour faire avancer le monde. Cela m'inspire énormément. Les gens sont engagés et passionnés. Les événements de la Fondation sont organisés autour des grandes

thématiques de la Fondation, à savoir les droits de la personne, la citoyenneté responsable, les populations et leur environnement naturel ainsi que le Canada dans le monde. C'est vraiment génial d'avoir une plateforme pour discuter avec d'autres personnes des défis les plus importants pour nos sociétés. Pendant les trois ans de la bourse, nous pourrions également organiser des conférences sur des sujets que nous jugeons importants et qui méritent un débat sociétal. Cette semaine, par exemple, je suis à Yellowknife pour un atelier organisé par les boursiers sous le titre "De la tête au cœur : Le pouvoir du récit dans la construction du lien et le partage de la connaissance." J'ai vraiment hâte d'en apprendre plus sur l'histoire des Premières nations au Canada ». Si Katrin conçoit comme un privilège de faire partie de la communauté Trudeau, nous pouvons également avancer que c'est un privilège de voir une étudiante aussi énergique et travailleuse choisir le Canada et plus spécialement l'Université de Montréal pour l'aider dans la réalisation de ses recherches. Lorsqu'on lui parle d'avenir, Katrin, qui jusqu'ici nous a montré une vision ouverte et englobante du monde, souhaite poursuivre sa belle lancée en créant un pont entre l'aspect théorique de ses recherches et le côté pratique de leur application sur le terrain : « Pendant mon parcours académique, j'ai toujours cherché à transcender le fossé entre théorie et pratique, entre chercheuse

et praticienne. Alors, j'aimerais bien combiner le parcours académique avec un engagement public. Afin de mettre en pratique mes recherches, je pourrais bien m'imaginer de travailler pour un centre de recherche ou une organisation internationale. Le trimestre d'automne dernier, j'ai passé à la City University de New York où j'ai suivi un cours sur la politique et l'action humanitaire afin de mieux comprendre comment les groupes rebelles instrumentalisent les interventions externes qu'elles soient de nature humanitaire ou militaire. Le professeur Thomas Weiss faisait partie de la 'International Commission on Intervention and State Sovereignty' qui a développé le principe de la responsabilité de protéger. Une Commission qui était d'ailleurs sponsorisée par le gouvernement du Canada. Pour moi, c'est un excellent exemple inspirant [de la façon dont] les chercheurs pourront faire le pont entre l'académie et l'espace public ».

En somme, avec des parcours personnel, académique et professionnel aussi accomplis et remplis d'aussi heureuses perspectives, nous souhaitons à Katrin tout le succès désiré tant dans ses recherches actuelles que dans ses implications futures.

Notes :

Ostalgie : Étant donné les difficultés économiques qui persistent en Allemagne de l'Est, il s'est développé ce que les Allemands appellent l'Ostalgie, du mot Ost qui veut dire « Est » en allemand. Un regard en arrière qui déplore la perte de la vie dans l'ancien régime socialiste et qui minimise souvent la gravité de ses pratiques autoritaires.



**Faculté des études supérieures et
postdoctorales**

Se donner les moyens pour mieux réussir

**Perfectionnement et acquisitions
d'habiletés professionnelles**

Un éventail de nouvelles formations

- **École d'été doctorale et postdoctorale**
- **Séminaires pluridisciplinaires**
- **Développement de compétences
professionnelles**

fesp.umontreal.ca



Copyright © 2012 Stockphoto

